



N° 11 - 31/12/2012 - Lettre d'information de la commune de Verjon





Editorial

2012 n'a pas échappé à la triste règle d'une troisième année consécutive de crise internationale dont les répercussions n'ont cessé de peser sur la vie quotidienne de tout un chacun et de freiner les projets des collectivités locales.

Et pourtant, il faut continuer d'aller de l'avant, retrousser les manches, s'armer de courage et de patience pour que les projets qui nous tiennent à coeur deviennent enfin réalité sur le territoire communal !

A force de perspicacité, le projet prioritaire d'aménagement de la place et de mise en sécurité de la traversée du bourg est entré dans la phase d'appel d'offres ; une deuxième procédure en la matière venant d'être lancée en cette fin d'année (voir détail chapitre VI, paragraphe A). Du résultat de ces offres dépendra la réalisation de ces travaux d'ici la fin du 2^{ème} semestre 2013. A suivre...

Avec bon sens, le Conseil Municipal s'est appliqué tout au long de l'année à défendre les intérêts de la commune.

Plusieurs réalisations et acquisitions sont également venues parfaire aux équipements de notre collectivité.

Vous les découvrirez en détail, au fil des pages de ce bulletin.

Comme de tradition, bon nombre d'informations municipales ainsi qu'un Mémo utile sont prévus à votre attention, dans cette publication.

Quant à la rétrospective 2012 des animations et activités associatives locales, elle ne manquera pas de vous étonner de par sa diversité.

La Municipalité vous souhaite bonne lecture du "Petit Verjonnais N°11" et vous présente, verjonnais et verjonnaises, ses meilleurs vœux pour 2013.

Le Maire : Marie-Pierre Laurent

Sommaire

Chapitre I : Vie Municipale	P 3 à P 4
Chapitre II : Finances Communales	P 5 à P 6
Chapitre III : Bâtiments, Biens communaux	P 7 à P 8
Chapitre IV : Cimetière	P 9
Chapitre V : Réseaux	P 10 à P 11
Chapitre VI : Voirie	P 12
Chapitre VII : Berges, Bois, Baux, Environnement	P 13 à P 15
Chapitre VIII : Gestion des Déchets Ménagers	P 16 à P 17
Chapitre IX : Urbanisme	P 18 à P 19
Chapitre X : Sécurité	P 20
Chapitre XI : Social	P 21 à P 22
Chapitre XII : Vie Locale	P 23 à P 24
Chapitre XIII : Culture, Loisirs	P 25 à P 28
Chapitre XIV : Vie Associative	P 29 à P 32
Mémo Utile	P 33 à P 34
Calendrier Manifestations 2013	P 35

- directeur de la publication : le maire marie-pierre laurent
- rédaction : commission municipale n°3
- crédit photos : m. bonanséa-muller - cc du canton de coligny - p. giroud - p. jamme - p. laurent - b. lombard - m. mornay
- impression : i.d. fix ' communication
- tirage : 180 exemplaires

Chapitre I - Vie Municipale

A) UN SECRÉTARIAT DE MAIRIE À VOTRE SERVICE...

➔ Le Secrétariat de mairie est assuré par *Chantal LARCHER*. Vous pouvez la contacter :

- par Téléphone/Répondeur au : **04 74 51 51 81**
- par Fax au : **04 74 51 53 29**
- par e-mail : **mairie.verjon@wanadoo.fr**
- sur place : **permanences ouvertes au public** le mardi et le jeudi, de 17h à 19h (de début avril à fin octobre) ou de 16h30 à 18h30 (de début novembre à fin mars).

MERCI DE RESPECTER CES HORAIRES

➔ En cas d'urgence (hors permanence), laissez un message sur le répondeur de la mairie, ou appelez le Maire au 09 75 41 16 92, ou les Adjointes :

Christian BOLOMIER au 06 78 79 99 96,
Philippe JAMME au 04 74 51 57 86,
Thierry JACQUET au 04 74 51 58 63.

➔ Pour tout RDV avec le Maire et les Adjointes, contactez le Secrétariat de mairie.

B) UN CONSEIL MUNICIPAL À VOTRE ÉCOUTE...

➔ En place depuis le 15/03/08, le Conseil municipal compte onze élus :

Marie-Pierre LAURENT (Maire), *Christian BOLOMIER* (1^{er} Adjoint), *Philippe JAMME* (2^{ème} Adjoint), *Thierry JACQUET* (3^{ème} Adjoint), *Philippe BOLOMIER*, *Christian BUATOIS*, *Raphaël BURTIN*, *Jean-Pierre MARGUIN*, *Odile MULLER*, *Muriel RENOUD*, *Corinne TALON* (Conseillers).

➔ Sept commissions municipales, placées sous la présidence du Maire, sont chargées d'instruire les différents dossiers soumis au Conseil (voir détail représentations et commissions ci-dessous).

➔ Les élus restent à votre disposition. N'hésitez pas à les contacter en mairie, si nécessaire.



RAPPEL DES REPRÉSENTATIONS COMMUNALES

• Au Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain :

Philippe Jamme (Délégué titulaire),

Jean-Pierre Marguin (Délégué suppléant).

• Au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Sevron-Solnan :

Philippe Bolomier, *Christian Buatois* (Délégués titulaires),

Raphaël Burtin, *Jean-Pierre Marguin* (Délégués suppléants).

• Au Syndicat des Eaux Bresse Revermont :

Christian Bolomier, *Jean-Pierre Marguin* (Délégués titulaires),

Christian Buatois, *Philippe Jamme* (Délégués suppléants).

• Au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Coligny :

Thierry Jacquet, *Corinne Talon* (Délégués titulaires),

Philippe Jamme, *Muriel Renoud* (Délégués suppléants).

• À la Communauté de Communes du Canton de Coligny :

Christian Bolomier, *Marie-Pierre Laurent* (Délégués titulaires),

Odile Muller, *Muriel Renoud* (Déléguées suppléantes).

• À la Défense du Territoire : *Philippe Jamme* (Correspondant).

• Au Collège des élus du CNAS :

Marie-Pierre Laurent (Déléguée).

• À la Sécurité Routière : *Philippe Jamme* (Délégué).

RAPPEL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

N°1 - BÂTIMENTS COMMUNAUX :

Philippe Jamme (Responsable),

Christian Bolomier, *Christian Buatois*, *Raphaël Burtin*,

Jean-Pierre Marguin, *Odile Muller*.

N°2 - VOIRIE - RÉSEAUX - URBANISME :

Christian Bolomier (Responsable),

Philippe Bolomier, *Thierry Jacquet*, *Philippe Jamme*,

Jean-Pierre Marguin, *Corinne Talon*.

N°3 - ENVIRONNEMENT - FLEURISSEMENT - BOIS -

VIE AGRICOLE : *Raphaël Burtin* (Responsable),

Christian Bolomier, *Philippe Bolomier*, *Christian Buatois*,

Thierry Jacquet, *Muriel Renoud*.

N°4 - ANIMATION - COMMUNICATION - LOISIRS -

TOURISME : *Thierry Jacquet* (Responsable),

Jean-Pierre Marguin, *Odile Muller*, *Muriel Renoud*, *Corinne Talon*.

N°5 - CIMETIÈRE :

Philippe Jamme (Responsable),

Christian Bolomier, *Philippe Bolomier*, *Raphaël Burtin*,

Thierry Jacquet, *Jean-Pierre Marguin*, *Muriel Renoud*,

Corinne Talon.

N°6 - APPELS D'OFFRES/MAPA :

Christian Bolomier, *Thierry Jacquet*,

Philippe Jamme (membres titulaires),

Christian Buatois, *Raphaël Burtin*,

Odile Muller (membres suppléants).

N°7 - CARTE COMMUNALE :

Christian Bolomier, *Odile Muller* (membres titulaires),

Philippe Bolomier, *Jean-Pierre Marguin* (membres suppléants).

C) DES INFORMATIONS MUNICIPALES À VOTRE DISPOSITION...

Comptes-rendus des réunions du Conseil municipal et de la Communauté de Communes, rapports divers, réglementations, enquêtes publiques et autres informations diverses sont affichés systématiquement sur les deux panneaux municipaux (apposés sur la façade de la mairie et à l'intérieur de l'abri-bus). Merci de les consulter régulièrement.

D) UN FASTIDIEUX PROGRAMME D'ARCHIVAGE...

Réalisé sur place, en mairie par *Monsieur Mercier* du Centre de Gestion de l'Ain, l'archivage officiel des pièces communales s'est déroulé sans perturber le fonctionnement administratif du secrétariat.

Tri, classement, recoupage... d'une montagne de documents se sont succédés durant 13 jours en juin 2012.

Non subventionné, ce programme s'est porté à 3 250 € TTC.

E) DES DRAPEAUX NEUFS...

Abimés par les intempéries, les deux drapeaux de la mairie (un français et un européen) ont été remplacés en 2012 pour un montant de 69,08 € TTC.

F) DES EMPLOYÉS COMMUNAUX DÉVOUÉS...

➔ Tout au long de l'année, avec constance et efficacité, les employés communaux ont mené à bien leurs missions respectives. Un grand merci pour leur travail de qualité et leur dévouement à notre collectivité.

➔ *Christelle Jacquet* (employée de Service, chargée du ménage 3h15/semaine) ayant démissionné fin janvier 2012, son poste n'a pas été reconduit par la municipalité.

L'effectif du personnel communal se porte désormais à trois employés à temps non complet :



Chantal Larcher



Christian Mayer



Solange Maury

- *Chantal Larcher* -Secrétaire de mairie- (22h/semaine,

- *Christian Mayer* -Cantonnier - (27h/semaine),

- *Solange Maury* -Employée de l'Agence Postale Communale/Chargée de la gestion des locations à la Salle Polyvalente- (16h/semaine).

➔ Afin de maintenir les services de l'agence postale communale durant l'arrêt maladie de *Solange*, la commune a recruté un remplaçant. *Jean-Louis Godefroy* assurera cet intérim jusqu'au retour de notre titulaire. Nous souhaitons à *Solange* un prompt rétablissement.

G) INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ÉLECTORALE...

Elles sont reçues en mairie toute l'année (se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile). Attention, les personnes non inscrites sur la liste électorale de Verjon au 31/12/12, ne pourront pas voter au village en 2013, mais devront voter à l'endroit où elles étaient précédemment inscrites.

RAPPEL : Chargée de la mise à jour régulière (plusieurs fois/an) de la liste locale, la Commission Electorale est composée de *Marie-Pierre Laurent* (Maire, Président de droit), *Madeleine Tournier* (Déléguée du Préfet de l'Ain) et *Colette Vitte* (Déléguée du TGI de Bourg-en-Bresse). Le Bureau de vote verjonnais est situé en mairie, salle du Conseil municipal.

H) LE RECENSEMENT AU SERVICE NATIONAL...

➔ Les jeunes gens (garçons/filles) ont l'**obligation de se faire recenser** avant la fin du 3^{ème} mois suivant la date de leur 16^{ème} anniversaire. Se présenter en mairie avec le livret de famille.

➔ Une attestation de recensement leur sera délivrée ; **attestation nécessaire** pour l'inscription aux examens, concours, permis de conduire...

I) LE RECENSEMENT DE LA POPULATION DÉBUT 2013...

Le prochain recensement officiel de notre commune se déroulera début 2013.

Jean-Louis Godefroy sera notre Agent Recenseur. Après les formations obligatoires, il sera chargé de collecter les informations nécessaires auprès de la population du 17 janvier au 16 février 2013. Merci de lui réserver un bon accueil.

NOTE : Ce poste temporaire de non titulaire, à temps non complet, bénéficiera en contre-partie d'une dotation forfaitaire de l'INSEE de 580 € en 2013.



Chapitre II - Finances Communales

A) LE BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2012...

Budget Annexe Primitif - Section FONCTIONNEMENT DÉPENSES	Année 2012 en EUROS
Frais généraux	2.995,00
Charges financières	10.037,00
Dotation aux amortissements	15.800,00
Dépenses imprévues	812,00
TOTAL DEPENSES	29.644,00

Budget Annexe Primitif - Section FONCTIONNEMENT RECETTES	Année 2012 en EUROS
Excédent antérieur reporté	7.680,00
Branchements	3.191,00
Redevances	12.000,00
Subvention commune	0,00
Amortissements	6.773,00
TOTAL RECETTES	29.644,00

Budget Annexe Primitif - Section INVESTISSEMENT DÉPENSES	Année 2012 en EUROS
Subventions d'équipement (amortissements)	6.773,00
Emprunts	5.783,00
Immobilisations en cours	15.654,00
Dépenses imprévues	500,00
Opérations patrimoniales réseaux assainissement	2.238,00
TOTAL DEPENSES	30.948,00

Budget Annexe Primitif - Section INVESTISSEMENT RECETTES	Année 2012 en EUROS
Excédent antérieur reporté	8.910,00
Apports, Dotations et réserves, FCTVA	4.000,00
Amortissement des immobilisations	15.800,00
Opérations patrimoniales réseaux assainissement	2.238,00
TOTAL RECETTES	30.948,00

NOTE :

Depuis le 01/11/12 de nouveaux tarifs sont appliqués pour le redevance assainissement (voir détail chapitre V-paragraphe F).

B) LES TAUX DES 4 TAXES EN 2012...

- ➔ Les taux des taxes directes 2011 ont été maintenus en 2012, à savoir :
 - 14,01 % pour la Taxe d'Habitation,
 - 8,31 %, pour le Taxe Foncière Bâtie,
 - 28,17 % pour la Taxe Foncière non Bâtie,
 - 17,73 % pour la CFE.
- ➔ Les produits des contributions directes attendus pour 2012 sont de 73 361 €.
- ➔ Reversée par la commune à l'Etat, la participation au FNGIR 2012 provisionnée pour 2012 se porte à 14 500 €.

C) LE BUDGET PRINCIPAL 2012...

Budget Principal Primitif - Section FONCTIONNEMENT DÉPENSES	Année 2012 en EUROS
Charges à caractère général (eau, électricité, combustibles, entretien des bâtiments des voies et réseaux, matériels, etc...)	83.512,00
Charges de personnel	59.025,00
Dépenses imprévues de fonctionnement	2.028,00
Virement à la section d'investissements	117.854,00
Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions, contingents et participations)	52.355,00
Charges financières (Intérêts des emprunts)	1.650,00
Titres annulés (exercice antérieur)	30,00
Autres charges exceptionnelles	1.400,00
Dotations aux amortissements	12.493,00
Reversement FNGIR	14.500,00
TOTAL DÉPENSES	344.847,00

Budget Principal Primitif - Section FONCTIONNEMENT RECETTES	Année 2012 en EUROS
Excédent antérieur reporté	140.049,00
Produits des services	15.180,00
Impôts et taxes	69.000,00
Dotations et participations	100.458,00
Autres produits de gestion courante	20.160,00
TOTAL RECETTES	344.847,00

Budget Principal Primitif - Section INVESTISSEMENT DEPENSES	Année 2012 en EUROS
Solde d'exécution reporté	0,00
Dépenses imprévues d'investissement	1.660,00
Emprunts	12.750,00
Dépôts et cautionnements	630,00
Carte communale	5.775,00
Etude et travaux Sécurité carrefour	165.459,00
Etude et travaux cimetière	7.808,00
Agencement Secrétariat de mairie	600,00
Panneaux, signalétique hameaux	2.000,00
Matériel incendie CPINI + extincteurs	5.913,00
Chauffage salle polyvalente	2.500,00
Acquisitions de matériels divers	1.140,00
Enfeu de l'église	4.355,00
Acquisition d'un véhicule	1.400,00
Opérations patrimoniales réseaux	13.704,00
TOTAL DÉPENSES	225.694,00

Budget Principal Primitif - Section INVESTISSEMENT RECETTES	Année 2012 en EUROS
Virement de la section de fonctionnement	117.854,00
Excédent d'investissement reporté	29.156,00
Excédents de fonctionnement	23.028,00
FCTVA	8.000,00
Dépôts et cautionnements	630,00
Amortissement subvention d'équipement	12.493,00
Subventions SDIS pompiers	2.188,00
Subventions Département + autre pour Enfeu	3.641,00
Subvention autre pour aménagement place	15.000,00
Opérations patrimoniales réseaux	13.704,00
TOTAL RECETTES	225.694,00

Chapitre III - Bâtiments, Biens Communaux

A) UNE NOUVELLE CUVE POUR LE CARBURANT...

L'utilisation du G.N.R. (gazole non routier) pour le tracteur communal étant devenue obligatoire, une nouvelle cuve de stockage a été achetée et installée dans l'atelier communal d'En Auza, pour un montant de 1 136,20 € TTC.



B) DES ENTRETIENS DIVERS DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX...

- ➔ Un nouveau grillage a été installé par le cantonnier en bordure du jardin de l'ancienne cure (coût des fournitures : 151,36 € TTC).
- ➔ Suite à la démission de *Christelle Jacquet*, la commune a passé un contrat d'entretien avec une société spécialisée (Caro Nettoyage - Vonnas). Sur la base de 2h25/semaine de ménage, 11 mois/an, produits compris, cette entreprise (qui a embauché une verjonnaise pour ce faire) assure désormais avec son propre matériel, le nettoyage courant de l'ensemble des salles de la mairie et/ou de la salle polyvalente. Le coût mensuel de cette prestation s'élève à 314,85 € TTC.
- ➔ Très tâchées par le passage des usagers, les moquettes du secrétariat de mairie et de la salle du conseil ont repris un coup de jeune grâce à un nettoyage à la machine (coût : 187,23 € TTC).
- ➔ Réalisé également fin octobre, le nettoyage annuel de la salle polyvalente s'est porté à 375,10 € TTC.

Note :

Merci à Odile Muller d'avoir assuré bénévolement l'entretien de la mairie, jusqu'à l'arrivée du prestataire.



C) LA CONFORMITÉ DE LA SALLE POLYVALENTE ...

- ➔ Destiné à optimiser les secours si besoin, le plan d'évacuation (commandé fin 2011) à Eurofeu est désormais affiché dans la salle. Il est formellement interdit de décrocher ce document.
- ➔ Pour parfaire à sa mise en sécurité, la gazinière a été révisée en fin d'année par les Ets Cuny.
- ➔ Obligatoire, le disjoncteur séparé (spécifique à la cuisine) imposé par la Commission Départementale de Sécurité est désormais en place (opération réalisée par les Ets Dufour).
- ➔ Contrôles annuels de la VMC, de la hotte, de l'électricité et des extincteurs ont tous été effectués comme il se doit.



D) LA SALLE, PAS À LA FÊTE ...

Vandalisée lors d'une location en mai dernier, la salle polyvalente a fait l'objet d'un nettoyage complet par les auteurs de ces méfaits. Les dégâts causés aux extincteurs (remplacés par EUROFEU pour un montant de 346,88 € TTC) ont été intégralement remboursés à la commune.



E) DE NOUVELLES CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE...

- ➔ Compte tenu des multiples problèmes rencontrés en 2012 lors des locations (dégradations diverses, nuisances, bruit...), des modifications et des consignes de sécurité seront apportées au règlement intérieur de la salle polyvalente.
- ➔ Afin de décourager les locataires indécents, le montant de la caution réclamée lors des réservations, se porte (depuis le 1^{er} novembre 2012) à 500 €.
- ➔ Les tarifs de la salle ont également été réactualisés. Ils entreront en vigueur à compter du 01/01/13.

TARIFS de LOCATION de la SALLE POLYVALENTE - 2013

Location pour particuliers et associations de la commune :

1 jour : 100 € + électricité, 2 jours : 143 € + électricité

Location pour particuliers et associations de l'extérieur :

1 jour : 200 € + électricité, 2 jours : 300 euros + électricité

Mise à disposition de la salle à 14h00 la veille de la location :

- 50 € + électricité **pour les particuliers de la commune,**
- 60 € + électricité **pour les particuliers extérieurs à la commune.**

Location de la cuisine seule pour particuliers et associations de la commune :

1 jour : 51 € + électricité

Électricité consommée : 0,15 € le kw/h

F) PLUS DE COMPROMIS POUR L'ANCIENNE COLONIE...

Le compromis de vente signé en mars 2011 pour l'ancienne colonie n'ayant pu aboutir, la commune a repris sa liberté de vendre.

Un mandat vient d'être signé avec FONCIA (Bourg-en-Bresse) ; agence immobilière chargée de la vente de ce bien.



G) DES TRAVAUX À L'EGLISE...

➔ Annoncé l'an passé, le projet de fermeture et d'éclairage de l'enfeu est devenu réalité en cette fin décembre. Ces travaux ont été réalisés respectivement par les Ets. Berger et les Ets. Dufour pour un total de 4 356,25 €. Cette opération sera financée en grande partie par un don de 2 157,35 € du Comité de Restauration et par une subvention de 1 485 € du Conseil Général de l'Ain ; la commune complétant sur ses fonds propres.

Très touchée par le don du Comité de Restauration, la commune remercie sincèrement tous ses membres pour ce geste généreux au bénéfice de l'embellissement et la mise en sécurité de notre belle église.

➔ Quant au projet de restauration de deux vitraux et de création d'un vitrail, il reste toujours dans l'attente d'une réponse de subvention de la DRAC.

A suivre.



Chapitre IV - Cimetière

A) VERS LA FIN DE LA MISSION DE RESTRUCTURATION...

- ➔ Datant du début du XIX^{ème} siècle, le cimetière communal n'avait jamais été remis en conformité. Afin d'améliorer décence et conditions d'utilisation du site, puis de pouvoir engager les travaux nécessaires à sa modernisation et à sa mise aux normes, un programme de restructuration complète s'était imposé.
- ➔ Engagée depuis septembre 2008 pour un délai légal de 4 ans, la mission de restructuration du cimetière communal est assurée par le Cabinet FINALYS ENVIRONNEMENT.
- ➔ La phase de reprise des tombes s'est achevée le 30 novembre 2012.
- ➔ Le restant de la procédure obligatoire se poursuivra jusqu'à la fin du premier semestre 2013.

B) EN PRÉVISION D'UNE PREMIÈRE REPRISE PARTIELLE DE CONCESSIONS...

Une enveloppe de 7 808 € (solde des honoraires de Finalys compris) est déjà immobilisée sur les fonds propres communaux.

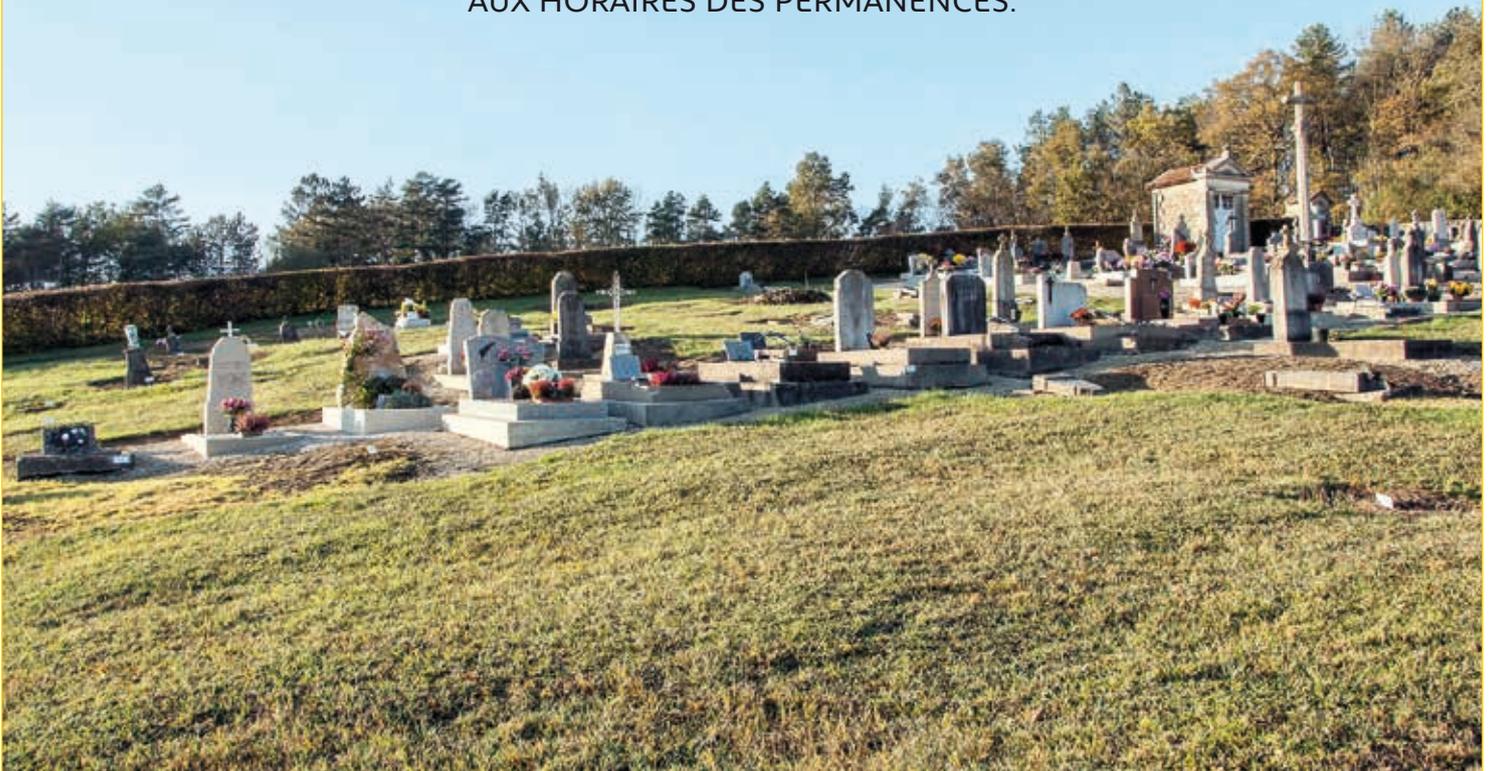
C) L'UTILISATION DE CINQ EMPLACEMENTS DÉGAGÉE...

Afin de satisfaire les personnes intéressées par une concession, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'utiliser cinq emplacements dans le carré 1.

D) LA NUMÉRISATION DES TOMBES...

La commune est dotée d'un logiciel spécifique pour la gestion de son cimetière. Chaque tombe est répertoriée et photographiée.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE
SUR LE CIMETIÈRE,
ADRESSEZ-VOUS AU SECRÉTARIAT DE MAIRIE,
AUX HORAIRES DES PERMANENCES.



Chapitre V - Réseaux

A) LE CHANGEMENT DES LAMPES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC...

Aux vues de ses nouvelles compétences, le changement des lampes de l'éclairage public est désormais assuré directement par le Syndicat Syndicat Intercommunal d'électricité, d'énergie et de e-communication de l'Ain (SleA). Si vous constatez la défaillance d'une lampe, merci de le signaler en mairie (au 04 74 51 51 81). L'intervention du Syndicat en sera optimisée.

NOTE :

Le rapport annuel et le compte-rendu financier 2011 du SleA sont à votre disposition pour consultation, en mairie.

B) UN ENFOUISSEMENT PARTIEL...

Au titre de la régularisation du dossier enfouissement réclamée par la commune, la petite partie concernant la traversée entre l'ancienne cure et l'ancien alambic a été réalisée cet automne par le SleA.



C) LE RÉSEAU D'EAU PLUVIALE...

En vue des travaux de mise en sécurité du Bourg, une inspection télévisée du réseau d'eau pluviale a été réalisée en novembre dernier par ADTEC Contrôle (coût : 897 € TTC).

D) LE RÉSEAU D'EAU POTABLE...

- ➔ En 2012, le réseau d'eau potable de la commune est resté inchangé.
- ➔ Rapport annuel et compte-rendu financier du Syndicat des Eaux Bresse Revermont sont à votre disposition pour consultation, en mairie. Il en est de même pour l'analyse de l'eau potable réalisée par la DDASS (une fois par an) et dont les résultats sont adressés en mairie en fin d'année.
- ➔ Il appartient à chaque abonné de vérifier périodiquement l'absence de fuite après compteur (compteur dans regard extérieur).
- ➔ L'existence d'un réducteur de pression est conseillé (matériel à charge des abonnés).

E) UN PLAN DE ZONAGE EFFECTIF ET UNE RÉPARTITION DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT..

- ➔ En vigueur depuis le 02/11/06, le Plan de Zonage d'Assainissement de la commune (PZA) régit l'ensemble du territoire en la matière. Il fixe et rend obligatoire pour chaque parcelle constructible, le type d'installation préconisée, à savoir : assainissement collectif ou assainissement individuel (dit non collectif). Ce document est consultable en mairie.
- ➔ La compétence d'assainissement collectif appartient à la commune.
- ➔ Celle relative à l'assainissement non collectif (ANC) dépend de la Communauté de Communes du Canton de Coligny (rapport annuel 2011, consultable en mairie).

F) LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNAL...

- ➔ Approuvé par le Conseil municipal en 2012, le Rapport annuel du Service d'Assainissement Communal peut être consulté en mairie. Ce service a enregistré 121 abonnés au 1^{er} janvier 2011.



- ➔ La station d'épuration (lagunage naturel) des Nièvres, contrôlée plusieurs fois/an par la SATESE enregistre de nouveau un bon fonctionnement. Ce constat favorable a permis l'obtention d'une "prime pour épuration" d'un montant de 982,80 €, attribuée par l'Agence de l'Eau.
- ➔ Fin 2012, une pompe neuve a été achetée en remplacement de l'existante devenue défaillante. Fournie et installée par 01 Pompage (Château Gaillard) cet investissement s'est porté à 2 499,64 € TTC.

G) LA MODIFICATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT...

→ En respect de l'arrêté du 06/08/2007 (relatif à la définition de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé), la tarification du service assainissement communal a été revue à l'automne dernier.

→ Depuis le 1^{er} novembre 2012, le nouveau tarif de cette redevance, comprend pour chaque abonné :

* une part fixe annuelle de 55 €, et

* une part proportionnelle en fonction des consommations réelles d'eau à 0,70 € le m³.

RAPPEL :

Depuis Mars 2009, le tarif de la redevance assainissement n'avait pas été changé.

H) LE SPANC, UN SERVICE COMMUNAUTAIRE CONSACRÉ AUX INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF OU AUTONOME...

Si votre installation relève du NON COLLECTIF, vous avez eu ou aurez prochainement la visite d'un technicien chargé d'effectuer le diagnostic de bon fonctionnement de votre équipement, c'est-à-dire un état des lieux de votre installation d'assainissement non collectif.

Le SPANC, c'est aussi :

→ une information sur les différents modes de traitement,

→ des conseils sur le bon entretien de votre fosse et l'organisation de 2 sessions par an de vidanges groupées (printemps et automne) sur inscription préalable (ce service, à tarif très préférentiel, vous étant proposé exclusivement dans le cadre d'un entretien régulier de votre fosse),

→ et dernièrement, une opération groupée pour la RÉHABILITATION de votre dispositif ANC avec possibilité de subventions conséquentes du Conseil Général de l'Ain et de l'Agence de l'Eau Rhône-Corse-Méditerranée.

RAPPEL :

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le vendeur d'une habitation ayant un dispositif ANC a obligation de justifier de l'état de son installation en fournissant le rapport de diagnostic (au même titre que l'amiante, l'électricité...).

Durée de validité : 3 ans.

En cas de non-conformité, l'acquéreur doit procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an à compter de la signature de l'acte de vente.

Renseignements :

Communauté de Communes du Canton de Coligny

Aurélien GUILLET - Tél. 04 74 42 21 11



A. Guillet (technicien) mesure les boues

NOTE :

L'ensemble des visites de diagnostic ANC a été réalisé en 2012 sur la commune de Verjon.

Douze vidanges d'installation d'assainissement individuel ont déjà été effectuées à la demande des propriétaires, sur la commune.



Chapitre VI - Voirie

A) LE POINT SUR LE DOSSIER D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE ET DE MISE EN SECURITÉ DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE...

➔ Après l'obtention (en avril) d'une dernière subvention de 20 355 € au titre du C.D.R.A (portant ainsi le montant total des aides accordées pour ce projet à la somme de 66 291 €), la préparation des dossiers de consultation des entreprises a suivi.

➔ Un appel d'offres a été lancé selon la procédure en vigueur le 27 septembre 2012.

Présentés lors du conseil municipal du 22/11/12, les résultats de cette consultation n'ont pas permis l'attribution du marché ; les montants des offres s'avérant largement supérieurs aux estimatifs et aux prévisions budgétaires. Le Maire a donc déclaré ce premier appel d'offres sans suite.

➔ Sur de nouvelles bases, avec réactualisation des estimatifs et du prévisionnel budgétaire en conséquence, une deuxième consultation vient d'être lancée en décembre 2012 pour des travaux envisagés entre le 25/02 et le 22/06/13. La date limite de réception des offres, est fixée au 21 janvier 2013. A suivre.

NOTES : En vertu de la loi sur les marchés publics, une commission MAPA (sous la présidence du Maire) a été créée en octobre dernier. Les membres nommés à cette commission sont : Christian Bolomier, Thierry Jacquet, Philippe Jamme (Titulaires), Christian Buatois, Raphaël Burtin et Odile Muller (Suppléants).

B) LE PROGRAMME DE VOIRIE 2012...

➔ Réalisé et financé par la Communauté de Communes du Canton de Coligny, le programme de travaux, retenu pour 2012 sur Verjon, a permis en grande partie la réfection de la VC n° 1 (du hameau de Saint-Roch à la maison de *Colette Vitte*).



➔ D'autre part, suite aux fortes pluies du printemps, l'état de la voie desservant le lotissement des "Raffours" s'étant fort détérioré, une réfection complète de celle-ci est intervenue en urgence à l'automne.

Ces travaux ont également été pris en charge par la Communauté de Communes du Canton de Coligny.

➔ L'ensemble des travaux de voirie réalisés par la CCC de Coligny sur la commune de Verjon en 2012 (VC n°1 + VC des Raffours) s'est porté à 33 536,45 € TTC.



C) DES ENTRETIENS RÉGULIERS...

➔ Fidèle au poste, *Christian Mayer* (notre cantonnier) s'est employé tout au long de l'année à entretenir soigneusement voies communales et rurales.

➔ Réalisés en 2012 des travaux de busage de fossés (à Saint-Roch, chemin de la lagune et route de Salavre) ont été financés par la commune sur ses fonds propres pour un total de 3 711,05 € TTC.

➔ L'abattage d'un noyer menaçant de tomber sur la voie publique à La Jeannaz vient d'être fait par les Ets S. Gayraud pour 295,40 € TTC.

➔ Le nettoyage de la voirie effectué par la SOTRAPP s'est porté à 550,52 € TTC.

➔ Commandé fin d'année, l'engazonnement des Battoirs (par les Ets Michon, pour 1 931,61 € TTC) sera réalisé prochainement.

D) UN NOUVEAU VÉHICULE COMMUNAL...

N'étant plus en état de rouler, le véhicule du cantonnier a dû être changé cette année. Une voiture d'occasion a été achetée en remplacement pour la somme de 1 500 €.



Chapitre VII - Berges, Bois, Baux, Environnement

A) DES TRAVAUX EN PRÉVISION SUR LES BERGES DU SOLNAN...



➡ Réclamés par la commune depuis fin 2010, les travaux de reprise des berges du Solnan (côté Battoirs jusqu'à la lagune) ont été inscrits en 2012 au budget du Syndicat d'Aménagement et d'Entretien du Sevron et du Solnan.

➡ Annoncé en septembre 2012, le démarrage de ces travaux a été repoussé au 1^{er} semestre 2013 afin de respecter la période de fraie.

B) DES BOIS, DES CHEMINS RURAUX ET COMMUNAUX ENTRETENUS...



- *Christian Mayer* (cantonnier municipal) n'a pas chômé cette année, passant de longues heures à entretenir bois, chemins ruraux ou communaux bien maltraités par les intempéries.

- *Damien Artero*, jeune stagiaire verjonnais (en formation professionnelle "espaces verts") est venu lui prêter main forte du 2 au 21 juillet 2012. L'aide de Damien en cette période estivale, durant laquelle les travaux extérieurs se multiplient, fut très appréciée.

RAPPEL IMPORTANT :

Les particuliers sont responsables de l'état des arbres plantés sur leurs propriétés. En cas de chute d'arbre appartenant à un privé sur une voie publique, les dommages occasionnés aux tiers seront à la charge du propriétaire concerné.

C) L'AFFOUAGE...

Les parcelles proposées par l'ONF n'intéressant plus les affouagistes, la commission bois a demandé à l'ONF de revoir sa copie pour 2013.



D) L'AFR VERJONNAISE DISSOUTE...

En accord avec la commune, l'Association Foncière de Verjon ayant voté à l'unanimité, le 15 avril 2011, sa dissolution et la cession de ses biens (actifs et passifs) à la commune, la longue procédure afférente est terminée.

L'AFR de Verjon a été dissoute officiellement par arrêté préfectoral en date du 06/06/2012.

Les propriétés de l'AFR ont été transférées à la commune de Verjon par acte administratif .

E) LA VENTE D'HERBE 2012...

La vente d'herbe provenant de la parcelle communale section ZB n° 86 "Les Grandes Vignes" sur une superficie de 2ha 88a 66ca, a été concédée en 2012 à *Hervé Bouvard* (agriculteur à Senaud - 39) pour une somme annuelle forfaitaire de 288,66 €.

F) DES MODIFICATIONS DE BAUX RURAUX...

➔ Suite au départ en retraite de *Philippe Bolomier* et à sa dédite de location de la parcelle communale cadastrée section ZD n°23 de 57a 79ca située au lieu-dit "Les Fosseaux" effective fin 2011, un nouveau bail a été signé cette année avec *Patrice Bronchart* (Verjon).

Ce bail est consenti pour 9 ans, à compter du 01/01/12. Le montant de la location est basé sur un prix initial annuel de 85,77 € par hectare, soit la somme annuelle pour la première année de 49,57 €. Ce fermage sera indexé sur l'indice annuel des fermages publiés par arrêté préfectoral.

➔ Le bail de location de droit de chasse sur les terrains communaux, consenti pour 9 ans, à la Société de Chasse verjonnaise (représentée par son Président *Michel Vitte*)

étant arrivé à terme, ce bail a été renouvelé dans les mêmes conditions, à compter du 1^{er} novembre 2012, pour un montant annuel identique de 60,97 €.

➔ Un avenant à la convention d'occupation précaire concédée le 30/09/11 (sur une partie du terrain communal "des Grandes Vignes") au Club de Chiens de Sauvetage du Revermont (représenté par *Christine Devillaine*) a été voté cette année. Cet avenant précise l'accord pour la création d'une plate forme à usage de parking avec autorisation de décaisser une partie de la parcelle; conservation de la terre sur le terrain étant imposée pour une remise en état à la charge du club, en cas de départ.

G) LE FLEURISSEMENT VERJONNAIS DOUBLEMENT PRIMÉ...

➔ Fidèles au rendez-vous, les bénévoles du Comité de Fleurissement verjonnais ont débuté leur saison au printemps 2012, avec le soutien de la commune (aide des conseillers lors des plantations, du cantonnier et du stagiaire durant l'été).

➔ Superbes, leurs suspensions, jardinières et massifs colorés, réalisés aux quatre coins du village, ont fait l'unanimité.

➔ En août dernier, le Comité départemental a attribué au Comité de fleurissement verjonnais, le 22^{ème} prix départemental dans la 1^{ère} catégorie (communes de 1 à 500 habitants). La remise de ce prix aura lieu à Bellegarde le 20/04/13.

➔ Le 9 novembre 2012, le Comité s'est également vu attribuer un prix d'encouragement (catégorie communes) par la Route Fleurie de la Haute Bresse.

Félicitations aux bénévoles verjonnais dont les efforts méritaient bien d'être reconnus.

RAPPEL :

De nouvelles recrues restent toujours les bienvenues. Leur renfort (même ponctuel) permettrait de maintenir la qualité de l'embellissement floral local, de diversifier les points de fleurissement et surtout de conforter les rangs de l'équipe. Pour ce faire contactez Olivier Leroy (Président) au 04 74 51 50 82.

H) DES DÉGRADATIONS INADMISSIBLES DES LIEUX ET BIENS PUBLICS...

Si chaque année des dégradations des lieux et biens publics sont à déplorer, 2012 restera une année noire en la matière.

Jardinières jettées dans le lavoir, lavoir bouché par des cailloux, abords salis par des déchets, salle polyvalente

maculée par des locataires indécents, cadenas de la cuisine fracturés, extincteurs vandalisés, toilettes publiques bouchées, parkings jonchés de cannettes et de bouteilles... et pire encore... excréments (avec papier en prime) sur les marches de l'église ou sur les perrons des villageois... on aura tout vu !

Plusieurs interventions de la gendarmerie ont été diligentées pour constater ces méfaits.

Des sanctions et des demandes de remboursement ont aussi été appliquées à certains auteurs de ces faits, pris sur le vif.

De tels actes sont inadmissibles et leur coût pour la collectivité n'est pas des moindres.

Si vous constatez ou assistez à une dégradation... par civisme, merci de contacter au plus vite le Maire ou les Adjoints sur leurs portables (voir leurs numéros, dans le Mémo utile).

IMPORTANT :

Ces dégradations sont des délits sanctionnés par le Code Pénal, que l'on soit mineur ou majeur.



BRÛLAGE RESTRICTIF :

Dans les petites communes rurales comme la nôtre, seuls certains brûlages restent tolérés sous conditions (arrêté préfectoral du 06/10/05).

Le brûlage est autorisé pour le bois provenant des débroussaillages, tailles de haie ou d'arbre, uniquement pour les particuliers.

Le brûlage des déchets végétaux tels que pelouse, tonte est interdit.

Le brûlage (quel qu'il soit) est interdit du 15 juin au 15 septembre.

En dehors de ces périodes, le brûlage ne pourra être effectué qu'après le lever du jour (à une distance minimale de 25 m des voies de circulation et des constructions).

L'extinction totale du feu devra avoir lieu avant vingt heures.

Des conditions de sécurité sont également obligatoires.

Les personnes souhaitant avoir une copie détaillée de cet arrêté de brûlage peuvent s'adresser en Mairie.

NUISANCES SONORES :

Par arrêté préfectoral du 04/08/2000, les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils susceptibles de provoquer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h,

- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,

- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Par ailleurs, nous rappelons aussi que les bruits occasionnés par des animaux bruyants, du bricolage à répétition, des pétards, des mobylettes et des fêtes familiales par exemple, constituent des infractions au code de santé publique.

Et lorsque le bruit est causé dans le but de troubler la tranquillité d'autrui, les agressions sonores sont punies d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende (article 222-16 du code pénal).

DIVAGATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES :

Il est rappelé que la divagation des animaux domestiques est interdite et passible d'une amende.

Tout chien est considéré comme en état de divagation lorsqu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant 100 mètres (article L211-23 du code rural).

Tout chat est considéré comme en état de divagation lorsqu'il est trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître.

Tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations est considéré comme en état de divagation (article L211-23 du code rural).

Chapitre VIII - Gestion des déchets

Verjon ayant transféré sa compétence en la matière à la Communauté de Communes du Canton de Coligny, la gestion des déchets est donc assurée directement par cette dernière.

Adopté en 2012 par l'ensemble des conseils municipaux concernés (dont celui de Verjon), le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2011, établi par la Communauté de Communes du Canton de Coligny est à votre disposition, pour consultation, au Secrétariat de mairie.

RAPPEL À DESTINATION DES NOUVEAUX HABITANTS...

Les règlements concernant la collecte des ordures ménagères et l'utilisation de la déchetterie, édités par la Communauté de Communes du Canton de Coligny sont à votre disposition en mairie.
Merci de venir les retirer rapidement.

A) LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES...

➔ Tournées de collecte :

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les tournées de collecte des ordures ménagères résiduelles se font sur la Communauté de Communes du Canton de Coligny, les lundi, mardi et jeudi matins (jour selon les communes).

Pour la commune de Verjon, le jour de la collecte est le lundi.

➔ Petits rappels :

- Les sacs poubelles hermétiquement fermés et/ou les bacs roulants doivent être **déposés le matin de la collecte ou au plus tôt la veille au soir** (selon l'heure de passage).
- Les bouteilles en verre, le papier, les emballages ménagers sont à **déposer dans les colonnes de tri sélectif (PAV)**.
- Les déchets verts, le carton, les piles, les ampoules... sont à **déposer à la déchetterie**.

➔ Contrôles :



- Afin de réduire les tonnages et de vérifier la bonne application des consignes de tri, Organom a mis en place une politique de contrôle de la qualité des déchets entrants au centre d'enfouissement de la Tienne à Viriat.

- Pour la seule période du 7 novembre au 2 décembre 2011, sur 16 bennes de déchets ménagers contrôlées à la réception sur le site de la Tienne, en provenance du canton de Coligny, 10 ont été jugées non conformes, présentant des volumes importants de produits recyclables comme les cartons, bouteilles plastiques et le verre.

- Face à ce constat, la Communauté de Communes du Canton de Coligny a instauré des campagnes de contrôle par les agents de collecte : vérification des sacs et bacs déposés pour l'enlèvement et sélection visuelle.

En cas de tri non effectué, les sacs ne seront pas collectés et marqués d'un autocollant "Refus de collecte".

Les campagnes de contrôle continueront d'avoir lieu de façon inopinée sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Canton de Coligny.

SOYEZ VIGILANTS, DES SANCTIONS POURRAIENT SUIVRE.

NOTE : ATTENTION A L'UTILISATION DES CONTENEURS COLLECTIFS.

Carton, verre, végétaux et emballages sont INTERDITS.



REPLACEMENT DES JOURS FÉRIÉS 2013 :

JOURS FÉRIÉS

Jour de l'An (01/01/2013)
Lundi de Pâques (01/04/2013)
Ascension (09/05/2013)
Lundi de Pentecôte (20/05/2013)
Assomption (15/08/2013)
Armistice 1918 (11/11/2013)

JOURS DE REMPLACEMENT

lundi 31 décembre 2012
samedi 30 mars 2013
samedi 11 mai 2013
samedi 18 mai 2013
samedi 17 août 2013
samedi 9 novembre 2013

B) LA COLLECTE SÉLECTIVE (PAV)...

Un geste de tri, c'est respecter Dame Nature... Pensez à trier vos EMBALLAGES MÉNAGERS.

Dans la colonne JAUNE :

(Cartonnettes, emballages ménagers, plastiques)



Dans la colonne VERTE :

(Verres et petits pots)



Dans la colonne BLEUE :

(Papiers, journaux et prospectus)



NOTE :
A Verjon,
les PAV sont installés
à côté de l'atelier communal
d'En Auza.

C) LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE, À PIRAJOUX...



Son accès gratuit est réservé exclusivement aux particuliers résidant dans les communes du Canton de Coligny pour les apports des déchets encombrants, végétaux, bois, cartons, métaux et toxiques.

Et n'oubliez pas de stocker piles, ampoules, petit électroménager... et de les déposer lors d'un passage à la déchetterie.

RAPPEL :

La déchetterie est aussi un point de collecte pour les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux) des particuliers en auto traitement.



ATTENTION :

En cas de dépôt important (pour exemples : déménagement, vide grenier, gros élagage...) prévenir impérativement le responsable 48 heures à l'avance.



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE DE PIRAJOUX

HIVER : du 1^{er} octobre au 31 mars

LUNDI : 14 h / 17 h

MERCREDI : 9 h 30 / 12 h et 14 h / 17 h

VENDREDI : 14 h / 17 h

SAMEDI : 9 h 30 / 12 h et 14 h / 17 h

ÉTÉ : du 1^{er} avril au 30 septembre

LUNDI : 14 h / 18 h 30

MERCREDI : 9 h 30 / 12 h et 14 h / 18 h 30

VENDREDI : 14 h / 18 h 30

SAMEDI : 9 h 30 / 12 h et 14 h / 18 h 30

L'OPÉRATION COMPOSTEURS CONTINUE...

Pour vos déchets de cuisine, vos déchets de jardin... la Communauté de Communes du Canton de Coligny vous propose de vous équiper d'un composteur en bois douglas d'une capacité de 500 l (80 cm x 80 cm) au prix préférentiel de 35 €.

Trois bonnes raisons de faire cet investissement :

- vous diminuez vos déplacements à la déchetterie,
- vous participez à la réduction des déchets,
- vous disposez sous la main d'un compost destiné à la fumure de votre potager et de vos plantations.

Renseignements :

Communauté de Communes du Canton de Coligny
Déchetterie intercommunale à PIRAJOUX, Bois Besson RD 86
Thierry MAYER - tél. 04 74 47 32 14 / 06 32 70 69 79



Chapitre IX - Urbanisme

A) PETITS RAPPELS UTILES EN MATIÈRE D'URBANISME...

➔ Il est vivement conseillé aux personnes souhaitant entreprendre des travaux (quelle qu'en soit leur nature) de vérifier préalablement en mairie, si leur projet est soumis à autorisation. En effet des prescriptions particulières (matériaux, couleurs, type de tuiles...) existent pour le village, dont la plus grande partie est en zone de protection des Bâtiments de France (l'avis favorable de l'ABF étant une obligation, tant au niveau d'une construction que de certains aménagements). Toutes ces vérifications, de même que les formalités à accomplir sont à faire avant le démarrage des travaux.

En cas de non respect des règlements, l'administration peut demander la démolition des constructions... d'où l'importance de se renseigner au préalable auprès du Secrétariat de mairie où vous pourrez d'ailleurs retirer les formulaires nécessaires à vos demandes d'urbanisme.

➔ La commune est équipée d'un cadastre numérisé permettant, en mairie, la consultation des propriétés et le travail sur plans parcellaires, sur l'ensemble du territoire verjonnais ; sachant d'autre part que toute personne peut éditer son plan cadastral sur le site : www.cadastre.gouv.fr

B) L'AVANCEMENT DE LA RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE...

➔ Suite à l'arrêt d'activité du précédent bureau d'études chargé de cette mission (dont l'avoir total de ses honoraires a été obtenu), le Cabinet JURA HABITAT (Lons-le-Saunier) a repris le flambeau... en repartant à zéro.

➔ Ce dossier a bien avancé. Les phases 1 et 2 sont terminées. Présentation d'un avant-projet à la commission, rencontre avec les représentants de l'Etat seront d'actualité début 2013.

➔ La procédure suit son cours, et selon la réglementation afférente, toutes les informations obligatoires (date de l'enquête publique, modalités...) vous seront données en temps utiles par voie de presse ainsi que par le biais d'un communiqué distribué dans vos boîtes-à-lettres.

➔ Bonne nouvelle, une subvention sera accordée à la commune, dans le cadre de cette révision

C) DE NOUVELLES HABITATIONS AU VILLAGE...



Une nouvelle maison a vu le jour en 2012 sur la dernière parcelle du lotissement des Battoirs. Elle accueille la famille *Mateus/Méry*.

- La réalisation de la maison neuve de la famille *Geribaldi* se poursuit toujours, sur la parcelle N°2, aux Raffours.

- Un projet d'aménagement d'un lotissement PRIVÉ de 11 logements, sur un terrain également privé, est en cours d'instruction en cette fin d'année, aux Battoirs.



La réhabilitation d'une ancienne maison (*Berrot*) est en cours par son acquéreur (*Camille Bolomier*).



La construction de la maison neuve de *Stéphanie Servignat* a démarré en fin d'année (sur ancien terrain *Veille*).

D) DÉBUT DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT...

La Communauté de Communes du Canton de Coligny vient de lancer sur l'ensemble de son territoire une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**.

Cette action vise à améliorer le parc de logements existants (construits avant 1975) dans les neuf communes du Canton de Coligny.

Elle s'adresse à la fois aux propriétaires occupants (propriétaire habitant son propre logement) et aux propriétaires bailleurs (propriétaire louant un logement).

VOUS AVEZ UN PROJET DE RÉHABILITATION DE VOTRE LOGEMENT :

- ▶ pour améliorer son confort thermique (travaux d'économie d'énergie isolation, remplacement des fenêtres, chauffage...),
 - ▶ pour améliorer sa vie au quotidien et son autonomie (travaux d'adaptation au vieillissement, travaux d'amélioration sanitaire...),
 - ▶ pour se mettre aux normes : électricité, assainissement individuel,
 - ▶ pour réhabiliter un logement vacant, etc...

CONTACTEZ LE PACT DE L'AIN, EN CHARGE DE L'ANIMATION DE CETTE OPÉRATION POUR :

- ▶ une information,
- ▶ un conseil technique,
- ▶ connaître les possibilités de financement de votre opération,
- ▶ vous aider dans l'ensemble de vos démarches.



Renseignements :

Lors des permanences d'information,
de 10h à 12h :

Le 2^{ème} mercredi du mois, en mairie de COLIGNY

Le 4^{ème} mercredi du mois, en mairie de MARBOZ

Auprès du PACT de l'Ain :

Denis PERRIN - Tél. 04 74 21 02 01

Fax : 04 74 21 71 85

mail : d.perrin@pact01.fr



ATTENTION :

Que vous soyez propriétaire occupant ou propriétaire bailleur, vous ne devez pas commencer les travaux subventionnés avant d'avoir obtenu tous les accords de financement.



Chapitre X - Sécurité

A) LE CPINI VERJONNAIS À VOTRE SERVICE...

➔ Sous l'autorité du Maire et rattaché au SDIS de l'Ain, le Centre de Première Intervention Non Intégré de Verjon est un service communal à part entière. Il est doté d'un Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers.



➔ Installé dans le bâtiment communal d'En Auza, le CPINI verjonnais, placé sous le commandement du *Sergent-Chef Xavier Burignat* (Chef de centre), compte 11 pompiers volontaires bénévoles dont l'efficacité reste des plus appréciées.

➔ En cas de sinistre ou d'accident, contactez toujours le 18, qui déclenchera l'intervention du CPINI ou celles des autres unités nécessaires.

➔ Pour les problèmes de nids de guêpes ou autres insectes, contactez directement le Chef de Corps au 04 74 51 52 04.

RAPPEL : Le CPINI verjonnais invite toutes les bonnes volontés (hommes ou femmes) souhaitant rejoindre ses rangs à contacter Xavier Burignat au 04 74 51 52 04.

B) UN PREMIER PAS VERS LA PARITÉ AU CPINI LOCAL...

Agée de 17 ans et fille de *Philippe Giroud* (Président de l'Amicale des Pompiers verjonnais), *Lory-Anaïs Giroud* (Courmangoux) a intégré le CPINI depuis le 15 décembre 2012, en qualité de Sapeur 2^{ème} classe. L'arrivée d'une première femme dans les rangs de nos Sapeurs-Pompiers se devait d'être saluée.



C) LE CONTRÔLE DES BORNES INCENDIES 2012...

Réalisé cette année, il n'a relevé aucune anomalie en matière de défense incendie.

D) UN POINT SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU VILLAGE...

➔ Bon nombre d'usagers (voitures, motos, mobylettes...) roulent encore trop vite aux quatre coins du village. Ces conducteurs irresponsables mettent en danger nos enfants. Enfreindre la vitesse tolérée dans le village (50 km/h) est une infraction au Code la route. Merci de redoubler de vigilance.

➔ En cas de problème, contactez Philippe Jamme -Correspondant sécurité routière au sein du Conseil municipal- pour lui faire part de vos remarques ou de vos suggestions.

RAPPEL IMPORTANT : NE PAS LAISSER LES ENFANTS JOUER SUR LA BANDE ROULANTE DES VOIES PUBLIQUES. En plus d'être fort dangereux, ceci constitue un délit !

E) UN COMMUNIQUÉ DE LA GENDARMERIE À VOTRE ATTENTION...

En cette fin d'année et à l'approche des fêtes, la gendarmerie vous met en garde sur les vols et les cambriolages dans les domiciles en l'absence de leurs occupants.

Afin de limiter au maximum les risques de visites indésirables, la gendarmerie rappelle quelques conseils utiles :

▶ signalez à vos voisins votre absence ; ils pourront faire appel à la gendarmerie en cas de comportements ou de bruits suspects et inhabituels.

▶ fermez correctement fenêtres et volets. Vérifiez le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseil auprès de professionnels pour adapter vos dispositifs de fermeture et vos systèmes d'alarme notamment en ce qui concerne les locaux professionnels.

▶ si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou un membre de la famille.

▶ ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu

sûr après les avoir répertoriés et photographiés.

▶ ne laissez pas entrer dans votre domicile les démarcheurs qui ne pourraient officiellement justifier de leur profession.

▶ ne pas laisser à bord de votre automobile stationnée des sacs à mains, objets de valeur, téléphones portables, cartes bancaires, chéquiers et tout autre objet apparent qui pourraient susciter la convoitise.

Sachez que pendant ces semaines, des patrouilles de surveillance seront renforcées, de jour comme de nuit, afin de dissuader le passage à l'acte des cambrioleurs.

N'hésitez pas à faire part aux services de gendarmerie de tout fait ou comportement anormal et signalez tout passage de véhicule suspect.

L'opération tranquillité vacances reste d'actualité ; les services de gendarmerie sont à votre disposition pour tout renseignement utile.

**Gendarmerie de Montrevel-en-Bresse :
04 74 30 83 55**

F) UN DOSSIER COMMUNAL D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS...

Ce DICRIM est à votre disposition pour consultation en mairie.

Chapitre XI - Social

A) DES SERVICES SPÉCIFIQUES À LA PETITE ENFANCE...

Vous recherchez un mode de garde pour votre jeune enfant ? chez une assistante maternelle ou dans une crèche, quelles différences ?

N'hésitez pas à contacter le relais caRAMel pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches. La Communauté de Communes du Canton de Coligny vous propose ces deux modes d'accueil :

1) CHEZ UNE ASSISTANTE MATERNELLE

RENSEIGNEMENTS : Le Relais d'Assistants Maternelles caRAMel (*Carmen PEREIRA & Marie-Jo HOORNE*). tél. 04 74 42 33 04 ou 06 2467 90 49 / mail : relais.caramel@wanadoo.fr

NOTE : À Verjon, une assistante maternelle agréée : *Corinne Talon* au 04 74 51 57 41.



Zoom sur l'organisation du RAM sur le canton de Coligny

Antenne située au Pôle Petite enfance à BÉNY

- Permanences administratives pour les parents et les assistantes maternelles : le jeudi après-midi ou sur rendez-vous le vendredi matin
- Temps collectifs pour les assistantes maternelles et les enfants : le jeudi matin et ponctuellement le vendredi matin (psychomotricité et jeux d'eau)
- Service de prêt de jeux et de matériel (réservé aux professionnelles) : une fois par mois le jeudi matin
- se renseigner auprès du RAM pour les dates précises.



2) EN STRUCTURES COLLECTIVES : CRÈCHE ET HALTE GARDERIE

Pour vos enfants, vos petits enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, un mode de garde régulier ou très occasionnel (par exemple : pour les petites vacances, le temps d'un rendez-vous ou de faire vos courses...) du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 (18h le vendredi) :

Renseignements : Communauté de Communes du Canton de Coligny - Pôle Petite Enfance à BÉNY, le Poisiat
Contact : *Isabelle BADOUX* - tél. 04 74 30 41 53

L'année 2013 sera marquée par un projet en commun sur les territoires des Communautés de Communes de Treffort en Revermont et Coligny : l'élaboration d'un parcours sensoriel avec les enfants, le personnel Petite Enfance, les assistantes maternelles et les intervenants musicaux Aline, Didier et François.

À DOMSURE :

Micro crèche Car'hibou
Le Village, face à l'école



De l'art contemporain

À BÉNY :

Multi accueil Caram'bole
Pôle Petite enfance, Le Poisiat RD 28



Exercices de motricité



Des bulles



La vie en bleu

B) DES SERVICES POUR LES SENIORS...

- ➔ Concernant les demandes d'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA), renseignements et dossiers sont donnés, sur place, en mairie de Verjon.
- ➔ De nombreux organismes de proximité assurant portage des repas, gardes de personnes ou petits travaux à domicile (ADAPA, ADS, ADMR, ASSOCIATION REPAS)... sont répertoriés, dans le "Mémo Utile" en fin de bulletin.
- ➔ Mis en place sur le territoire communal, le Plan Canicule été 2012 (à destination des plus de 65 ans) n'a pas connu d'inscription.

Spécial CLIC* des Pays de Bresse

À quoi ça sert ?

- ➔ à répondre aux besoins des retraités et des personnes âgées (trouver le bon interlocuteur, connaître ses droits, recevoir gratuitement la carte MÉMO, aider au montage des dossiers administratifs...),
- ➔ à informer lors de réunions publiques ou des ateliers de prévention sur des thèmes d'actualités),
- ➔ à animer le réseau de partenaires (élus, professionnels, associations...).

Comment joindre le CLIC ?

- ➔ un seul numéro de téléphone : 04 74 30 78 24
- ➔ des permanences régulières à Coligny (en mairie, salle rose, le 1^{er} vendredi de chaque mois, de 9h à 12h), Marboz, Montrevel, Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle, et Saint-Trivier,

- ➔ un site internet : www.clicdespaysdebresse.org et sa page contact.

Comment ça marche ?

- ➔ standard téléphonique (messagerie en cas d'indisponibilité),
- ➔ accueil libre ou sur rendez vous lors des permanences,
- ➔ visite à domicile possible après étude,
- ➔ service gratuit, mis en place par les communautés de communes de Coligny, de Montrevel, de Pont-de-Vaux, de Pont-de-Veyle et de Saint-Trivier, et co-financé par le Conseil Général et la CARSAT **Rhône-Alpes.

Calendrier des réunions et ateliers 2013 :
Voir sur le site ou en mairie.

C) SOLIDARITÉ POUR TOUS...

- ➔ Les coordonnées de nombreux organismes à vocation sociale, assurant aides d'urgence (Croix Rouge...), protection des droits... sont aussi répertoriées à votre intention, dans le "Mémo Utile".
- ➔ Une assistante sociale est à votre service en mairie de Coligny. Elle reçoit sur rendez-vous, le mardi matin de 8h30 à 11h30 (Tél. 04 74 30 10 50).

Et n'hésitez pas à contacter le CCAS un service communal d'entraide efficace

En cas de "coup dur", le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est à votre disposition pour vous apporter son soutien, en toute confidentialité.

- ➔ Pour ce faire, n'hésitez pas à contacter Madame le Maire (Présidente de droit) ou les autres membres du CCAS, à savoir : Dominique Berrot, Anne Bolomier, Thierry Jacquet, Odile Muller, Christine Putin, Muriel Renoud, Corinne Talon, Marcelle Vincent.
- ➔ Très actif, le CCAS a assuré plusieurs missions d'urgence en 2012; permettant ainsi d'aider efficacement et ponctuellement plusieurs familles dans le désarroi, avec la discrétion qui s'impose.
- ➔ Le CCAS verjonnais se charge également chaque année :

- de l'organisation du Repas des anciens ; 40 convives ayant partagé un délicieux repas le 6 octobre dernier à la salle polyvalente (animation musicale assurée par Yvette et Jean-Pierre),
- de la réalisation et de la distribution des colis de Noël offerts aux anciens de la commune, hospitalisés ou en maisons de retraite,
- des goûters offerts aux enfants lors des animations de la bibliothèque Municipale,
- de la mise en place de l'après-midi Noël (décoration, petits paquets de friandises distribués par le Père Noël, goûter, encadrement) qui a réuni le 1^{er} décembre dernier à la salle polyvalente, plus d'une trentaine de petits verjonnais (âgés de 1 à 12 ans), enchantés d'assister également au spectacle musical de Titou et Sissi (animation offerte par le CCAS).

D) UN GRAND MERCI AU SETT POUR SA GÉNÉROSITÉ...

Suite à l'arrêt définitif de l'association verjonnaise "Sport Entente Tennis de Table" (SETT), ses dirigeants ont remis cette année au CCAS, un chèque conséquent de 2 227,37 € au profit de ses œuvres sociales. Ce don important donnera un sérieux coup de pouce aux actions locales de secours d'urgence. Un grand merci à *Sébastien Vuillod, François et Olivier Laurent* pour ce geste généreux et bienvenu qui nous va droit au cœur !

E) L'ADHÉSION DE LA COMMUNE AU "FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT"...

L'adhésion de la commune au Fonds Solidarité Logement a été renouvelée en 2012.

Chapitre XII - Vie Locale

A) L'ÉTAT CIVIL 2012...

► Naissances (2 filles) :

PIERROT Norah, DURAND Camille.

► Mariages (4 célébrés au village + 1 à l'extérieur) :

BRISSET Romuald & BEREZIAT Anne-Cécile,

LAMOME Fabrice & BADURAUX Aline,

DURAND Mathieu & BOUTELIER Anne-Charlotte,

CHAUDOUET Laurent & CARON Chantal,

PIROUX Florian & DEMOUSTIER Aurélie.

► Décès (3) :

BULTOT Danielle, CATTIN Jean-Louis, DENIAU Christiane.



B) DE NOUVEAUX HABITANTS...

Sont devenus résidents permanents ou secondaires au village en 2012 :

► *Charles BONNET* (locataire de l'appartement Bolomier),

► *Samuel MATEUS & Jessica MERY* (dernière maison construite Aux Battoirs)

► *Famille MICHELIN - CAMUSSO* (locataire de la maison Poissonnier),

► *Sébastien JARLES & Coline HEISCH* (maison Thizy),

► *Famille VENET* (maison Tournier).

RAPPELS À L'ATTENTION DES NOUVEAUX HABITANTS

► Si vous n'êtes pas encore venus en mairie, merci d'avoir la gentillesse de passer lors d'une permanence afin de retirer les règlements communautaires en vigueur.

► Pensez à bien afficher vos noms sur votre boîte à lettre afin de faciliter les distributions adressées par la mairie.

► **Nous serons ravis de vous présenter à la population lors de la prochaine cérémonie des Vœux le 12 janvier 2013 à 11h30, à la salle polyvalente.**

Elus et représentants des associations locales se feront un plaisir de répondre à toutes vos questions. En attendant de faire plus ample connaissance, tous vos concitoyens vous souhaitent la bienvenue.

C) UNE MOBILISATION AUTOUR DES MANIFESTATIONS OFFICIELLES...

Comme de tradition et en grand nombre, les verjonnais ont de nouveau manifesté leur attachement aux cérémonies officielles (Vœux de la municipalité, Journée des Déportés le 29 avril et commémoration du 11 novembre).



► A l'honneur, le 29 avril dernier pour 30 années de loyaux services au sein du CPINI verjonnais, *Jean-Michel Vitte* a reçu la médaille d'Or d'Honneur des Sapeurs-Pompiers sous les applaudissements du public.

Félicitations à *Jean-Michel* pour cette décoration méritée.



D) DE BELLES ANIMATIONS OU PARTICIPATIONS, EN PARTENARIAT...

► OPÉRATION PREMIÈRES PAGES

En collaboration avec la commune de Coumangoux, l'opération Premières Pages de la CAF s'est déroulée le 17 mars dernier à la bibliothèque Bernard Clavel.

Animée par les bénévoles des deux bibliothèques, cette matinée à destination des enfants nés l'année précédente, a remporté un grand succès. Une quinzaine de "bouts de choux" ont assisté au spectacle de marionnettes préparé et présenté par *Mireille Bonanséa-Muller, Christine Putin* et *Marie-Ange Gaillard*. Les maires des deux communes ont ensuite remis à chaque bambin leur premier livre, intitulé "une chanson d'ours". Les parents se sont vus remettre également deux brochures de conseils permettant de faire apprécier la lecture à leurs petits. Trois bébés verjonnais étaient concernés par cette opération : *Giuliana Bronchart, Léna Roudaut* et *Eléa Poissonnier*.





► FÊTE PATRONALE

La commune a soutenu la réalisation de la Fête patronale, organisée par le Comité des Fêtes verjonnais le troisième week-end de juillet.

► NOCES D'OR DANS LA TRADITION BRESSANE

Sympathiques verjonnais, *Marie* et *Lucien Dufour*, à l'honneur pour leurs Noces d'Or (50 ans de mariage), ont réitéré leurs consentements de "poursuite de vie commune" devant Madame le Maire, le 7 août dernier, lors de la Foire à l'ancienne des Amis de Coligny.

Superbes dans leurs atours bressans, ils furent chaleureusement applaudis par une foule en liesse devant un parterre d'élus. Félicitations "aux jeunes mariés".



► ACCUEILS VERJONNAIS



La commune a été ravie cette année de mettre ses salles communales ou polyvalente à disposition de la FNACA et de l'Amicale des Donneurs de Sang, pour leurs réunions ou assemblées générales.



► ILLUMINATIONS

Mis en place le 1^{er} décembre par la commune avec l'aide du Comité des Fêtes, sapins, guirlandes, décors ont donné un air de fête au village... sans oublier les belles réalisations personnelles des verjonnais. Un grand merci à tous.

Note : A voir cette année, le nouveau décor lumineux de la mairie.



► TÉLÉTHON

Le Téléthon 2012 s'est déroulé au village le 8 décembre dernier sur la Place des Déportés. Comme de tradition, boissons chaudes offertes et servies par l'équipe municipale furent appréciées des villageois venus attendre le convoi et les cavaliers des Amis du Cheval Comtois. 252,58 € de dons en faveur de l'AFM ont été récoltés cette année à Verjon. Les Amis du Cheval Comtois remercient tous les donateurs

(particuliers et associations verjonnaises) pour leur mobilisation.

Note : La municipalité remercie Anne et Bertrand Bolomier qui ont offert le vin chaud.

E) UN TROPHÉE POUR LE TOUR DE L'AIN...

Le collectif associatif VERJON/COURMANGOUX/SALAVRE a décroché le Trophée ANIMATION/DÉCORATION pour l'étape 2 du Tour de l'Ain 2011. Ce prix a été remis le 8 mars 2012 à Bellignat, à *Bernard Berrot* (Président du Collectif) et *Alain Tournier*, en présence des maires et des représentants des communes. Chacune des trois communes est répartie avec son trophée. Ce prix vient fort justement récompenser les efforts des associations et des communes qui ont su œuvrer à l'unisson pour faire de cet événement une grande fête populaire, intervillages. Un grand bravo à tous.

F) UN NOUVEAU TITRE MONDIAL POUR JEAN-MARC CARON...

Félicitations à *Jean-Marc CARON* qui a remporté début 2012, un second titre de Vice-Champion du Monde de Vol Libre (parapente). Les performances de ce grand sportif verjonnais nous honorent.

Chapitre XIII - Culture, Loisirs

A) DES ASSOCIATIONS LOCALES DYNAMIQUES...

De nombreuses activités sont proposées sur place par les associations locales (voir détail chapitre 14).

B) UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE À VOTRE DISPOSITION...



Installée dans la salle communale, la bibliothèque est ouverte toute l'année, le 1^{er} samedi de chaque mois, de 14 à 16 heures (Inscriptions toute l'année).

Tarifs. Adultes : 3 €/an - Enfants scolarisés en maternelle et primaire : Gratuit - Collégiens/Lycéens/Étudiants : 1,5 €/an.

Ce service culturel de qualité, achalandé une fois par mois par le bibliobus, fonctionne grâce à une équipe de 5 bénévoles accréditées : *Bernadette Bolomier, Mireille Bonanséa-Muller, Christine Putin* (Responsable), *Madeleine Tournier* et *Marcelle Vincent*.

NOTE : En 2012, trois livres de Paul Gravillon ont été offerts par l'auteur à la bibliothèque verjonnaise.



C) DES ANIMATIONS ENFANTINES RÉUSSIES...

Placées sur le thème "des cinq sens", trois animations enfantines (de 3 heures chacune) ont fait en 2012, le bonheur des enfants inscrits à la bibliothèque verjonnaise (de la maternelle au CM2).

Contes, chants, ateliers bricolage, atelier du goût, découverte de livres à la bibliothèque... goûter (offert par le CCAS) ont su rythmer ces moments ludiques de qualité, assurés avec brio par les cinq bénévoles de la bibliothèque.

Étendue à l'ensemble des petits du village (de 1 an à 12 ans, y compris ceux non inscrits à la bibliothèque), l'animation de Noël a remporté cette année un grand succès.

33 enfants ont assisté au spectacle musical proposé par "Titou et Sissi"; spectacle suivi d'une distribution de friandises par le Père Noël, et d'un joyeux goûter en présence de nombreux parents et élus.



UN APPEL AUX PARENTS... ET GRANDS-PARENTS...

Chers parents ou grands-parents verjonnais,
vos enfants ou petits-enfants et vous-mêmes appréciez
les animations régulièrement organisées par la bibliothèque.
L'équipe des bénévoles de la bibliothèque prend aussi beaucoup de plaisir
à préparer ces après-midi créatifs où les enfants se réjouissent d'être ensemble
et découvrent diverses activités.
Cependant nous sommes trop peu nombreux pour concocter ces moments
qui demandent souvent beaucoup de préparation.
Aussi, nous faisons appel à des bonnes volontés pour nous aider,
même ponctuellement.
Nous comptons sur votre mobilisation.
Pour ce faire contactez *Christine Putin* au 04 74 51 57 12.

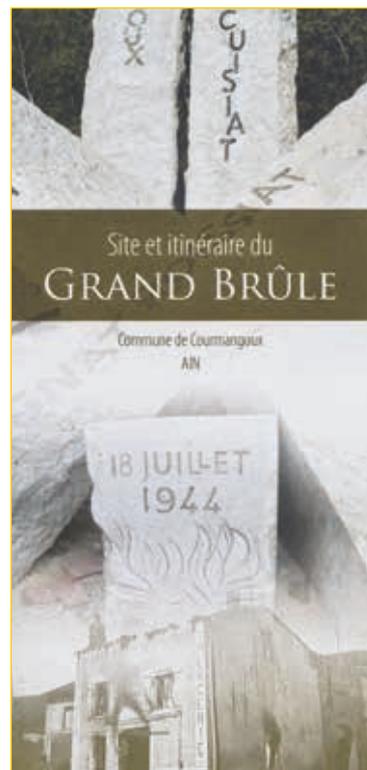
D) DES EXPOSITIONS EN MAIRIE OU A LA SALLE POLYVALENTE...



Tout au long de l'année l'association Facettes a exposé sur les cimaises murales de la salle du Conseil, les œuvres des élèves de son Atelier Dessin-Peinture. Ces tableaux sont changés régulièrement et de belles surprises seront encore à découvrir l'an prochain.
Le 12 janvier 2013, lors de la cérémonie des Vœux, l'exposition itinérante réalisée sur le thème des sentiers de randonnée par la Communauté de Communes du Canton de Coligny vous sera proposée à la salle polyvalente. A ne pas manquer également.

E) UN DÉPLIANT DÉDIÉ AU GRAND BRÛLE...

Réalisé par le Groupe d'Animation de Courmangoux, dans le cadre d'une action à vocation intercommunale, ce dépliant chargé d'histoire et d'émotion est à votre disposition en mairie.



F) ÉCOLE DE MUSIQUE DU CANTON DE COLIGNY...

Devenir musicien ... YES YOU CAN !

L'école de musique intercommunale vous accueille quel que soit votre âge (et ce dès 7 ans). Elle vous propose des cours collectifs de solfège, des cours particuliers d'instruments,



Audition du 11 février 2012

et des cours d'ensemble par classe pour une approche de l'orchestre. Les cours ont lieu à Marboz et à Coligny. Les plus jeunes élèves, après quelques années d'apprentissage instrumental, suivent une formation orchestrale au sein de l'Orchestre Junior afin d'intégrer les rangs de l'une des deux harmonies du canton. Instruments enseignés : clarinette, cor, flûte traversière, hautbois, baryton, euphonium, saxophone, trompette, trombone et batterie/ percussions.

Les inscriptions ont lieu début septembre.
Renseignements à tout moment de l'année.
Contact : Bernadette LOMBARD - 04 74 42 06 57



L'ANNÉE MUSICALE 2011/2012 :

L'audition a eu lieu à Bény le 11 février 2012. Soirée musicale très chaleureuse. Merci au public et bravo aux élèves !

Inauguration des sentiers de randonnée à l'Etang de Fougemagne à Coligny le 1^{er} juin 2012 : les classes de saxophones et de percussions ont participé à cette mémorable soirée de contes, de musiques et de lumières organisée par l'Intercommunalité.

Sortie pédagogique pour les clarinettes à St-Didier-de-Formans (01) le 2 juin 2012 : Excellent concert du brillant

Quatuor VENDÔME, avec de la musique du 18/19^{ème} siècle pour commémorer le tricentenaire de la naissance de l'écrivain philosophe et musicien J.J. ROUSSEAU.

L'Ecole Publique Primaire de Marboz a accueilli des musiciens des deux harmonies cantonales et des "Papys", afin qu'ils présentent leurs instruments aux élèves. Ce fut l'occasion pour les écoliers instrumentistes de dévoiler à leurs camarades leurs talents cachés de musiciens...

Puis, une autre rencontre a eu lieu avec les élèves et *François Puthet* pour la répétition d'un spectacle de danses et de musiques, que musiciens (adultes) et danseurs (élèves) ont présenté le 29 juin 2012 lors de la fête de l'école avec le cirque.

Un grand merci à la directrice et aux enseignants pour leur accueil, aux élèves pour leur participation et à *François Puthet* pour sa collaboration.

Juin 2012 : Bilan des examens de l'école et des examens départementaux de la Fédération Musicale de l'Ain (fin des 1^{er} et 2nd cycles) : résultats satisfaisants (brillants pour certains !) et très encourageants.

Félicitations à tous les élèves.

Remise des diplômes et verre de l'amitié début juillet ont clôturé gaiement l'année musicale...

La prochaine audition aura lieu le samedi 9 février 2013 à 20H15 à Coligny

NOTE : Pour la saison 2012/2013, trois verjonnais sont inscrits à l'école de musique.

G) SENTIERS DE RANDONNÉE...

Au programme 2013, 150 kilomètres de sentiers de randonnée balisés, 9 circuits à découvrir tout au long de l'année sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Coligny.

Pour plus d'information, vous pouvez vous procurer le cartoguide, sur demande, à votre mairie ou auprès de la Communauté de Communes. Il est gratuit, faites en bon usage.

CIRCUIT	DÉPART	Distance
A la découverte du Père de l'Europe	BEAUPONT (Parking place publique)	17,6 km
A la croisée des chemins	DOMSURE (Parking place de l'Eglise)	13,5 km
Mystérieuse Fougemagne	BEAUPONT (Parking Place publique)	15,4 km
A la découverte de Marmont	BÉNY (Place de l'Eglise)	16,1 km
L'or jaune du Dieu de Coligny	COLIGNY (Place de l'Eglise)	6,7 km
Le sentier des Chapelles	SALAVRE (Eglise)	6,5 km
Balade en bocage bressan	MARBOZ (Place du Champ de Foire)	19,9 km
Les clapotis du Solnan	VERJON (Le lavoir)	8,0 km
Sur les traces du cheval de bronze	VILLEMOTIER (Place de l'Eglise)	14,5 km



Après la soirée de lancement à Fougemagne le 1^{er} juin 2012, la Communauté de Communes du Canton de Coligny vous donne rendez-vous pour une journée découverte des sentiers de randonnée le dimanche 2 juin 2013.

Renseignements : Communauté de Communes du Canton de Coligny - tél. 04 74 42 04 76



Promenade en musique autour de l'étang de Fougemagne lors de la soirée de lancement.



Un grand merci à Odile Muller pour la confection fort réussie des costumes de Panache, ainsi qu'aux nombreux bénévoles et élus verjonnais qui se sont impliqués dans la réalisation de cette soirée de lancement.



Point info du départ à Verjon.

8 LES CLAPOTIS DU SOLNAN

Départ : **VERJON - Le lavoir**
 Distance : 8 km
 Durée : 2 h 30
 Difficulté : facile



Un avant goût du circuit verjonnais.

Rivière longue de 61,8 km, le Solnan baigne 8 des 9 communes de la Communauté de Communes du Canton de Coligny (Verjon, Salave, Coligny, Villemotier, Béroy, Pitajoux, Dormure et Basconfort) avant de se jeter dans la Saône, à Louhans (71).

« LE SOLNAN » prend sa source à VERJON dans un ravissant site verdoyant. Particulière, cette source, de type vauclusien, est une émergence karstique dont les eaux proviennent du Vail d'Egy. Elle alimente par temps de pluie une résurgence située dans la roche et une cavité appelée « Le Dauphin ». En cas de pluviosité exceptionnelle, le Dauphin libère une magnifique chute d'eau à flanc de falaise ; phénomène rare qui fait l'attraction au village. Dans le passé, l'énergie de la rivière alimentait sur place une caronnerie (transformée en moulin à céréales), une scierie et quatre autres moulins. Tous ont cessé leur activité.

A voir en bas du village : TELLUSE, le LAVOIR (1855), le PONT DE PIERREVOLTE, la superbe ROUE À AUBÉ qui servait à remonter l'eau en haut du village.

Et n'oubliez pas d'apercevoir les nœuds de ce village typiquement verjonnais aux maisons de caves en pierre. Perché en haut du village, l'ÉGLISE ST HIPPOLYTE, inscrite au titre des Monuments Historiques, sa chapelle des Seigneurs (de style renaissance) restaurée à l'identique, son tripotique et sa Vierge en pierre.

Sur ce sentier, une variante est proposée aux plus courageux d'entre vous pour un aller-retour au MONT VERJON, point culminant de la commune à 498 m d'altitude. Remarquables points de vue sur la plaine de la Bresse et le Maconnais.



Sources du Solnan



Muret de pierre



Eglise St Hippolyte

Chapitre XIV - Vie Associative

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS LOCALES...

En 2012, à travers leurs activités soutenues ou l'organisation de nombreuses manifestations au village, les associations verjonnaises ont de nouveau déployé tous leurs efforts pour dynamiser le village. La commune les remercie sincèrement pour leur mobilisation au service de la collectivité et vous invite à découvrir ci-dessous leur présentation respective.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

L'Amicale est heureuse de vous présenter le récapitulatif de cette année.

- **Voyage en Bourgogne du 17 mai** : visite très appréciée de l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne, édifice du XVIIème siècle présentant l'histoire, les métiers anciens, les aspects de la vie traditionnelle et la situation économique et sociale, ancienne et actuelle de cette Bresse, suivie de la visite de la "Maison du blé et du pain" qui nous a fait revivre 70 siècles de moisson et 40 de panification : "Jojo a failli reprendre du service !" Le beau temps nous a permis de passer une superbe journée. Si des personnes souhaitent se joindre à nous pour d'autres excursions, n'hésitez pas à nous contacter.



- **Repas champêtre du 25 juin** : Pompiers, conjointes, enfants et anciens se sont retrouvés pour savourer des jambons cuits à la broche. Puis, pour une bonne digestion, rien de tel qu'un après-midi pétanque. Cette journée conviviale nous a permis de nous rassembler dans un autre contexte que celui des missions pompiers.

- **Concours et Choucroute du 8 décembre** : Dans une très bonne ambiance, une quarantaine de doublettes se sont affrontées lors du concours de belote ; la soirée choucroute qui a suivi fut également très appréciée.

- **La traditionnelle distribution des calendriers s'est déroulée en fin d'année**. Un grand merci à la population verjonnaise pour l'accueil qui nous a été réservé.

Les rentrées d'argent nous permettent d'investir dans de l'équipement d'intervention. Compte tenu des normes évolutives et du coût du

matériel, nous épaulons ainsi la contribution communale. Je remercie les personnes ayant participé ou contribué au bon déroulement de ces journées et souhaite à tous les verjonnais et verjonnaises une très bonne année 2013.

Contact : *Philippe GIROUD* (Président) au 04 74 51 52 12.

CLUB DU 3^{ème} ÂGE

En cette nouvelle saison 2012-2013, le club du 3^{ème} âge est heureux d'accueillir deux nouveaux adhérents : *Charles Bonnet* et *Christian Buatois*. Nous leur souhaitons la bienvenue.

La reprise des activités s'est faite le jeudi 06/09/2012. Les cotisations restent à 20 €, et les participants ont reçu un calendrier pour l'année.



Nous nous retrouvons à la **salle communale**, le **jeudi** (à partir de 14 heures), deux fois/mois, pour pratiquer nos jeux favoris (cartes, scrabble etc...) dans une bonne ambiance. Ces journées se terminent toujours par une collation. Et il y a toujours quelque chose à fêter (un anniversaire, une fête, des petits-enfants ou arrière-petits-enfants). Nous remercions tous les adhérents qui apportent gâteaux de leur fabrication, ainsi que bouteilles (il faut bien se désaltérer... mais avec modération bien sûr).

La saison 2012-2013 s'achèvera par un **repas au restaurant le 25 avril 2013**.

Nous rappelons que les nouveaux sont les bienvenus, même en cours d'année.

Nous souhaitons à toutes et tous une bonne année et santé pour 2013.

Contact : *Bernard FARGEOT* (Président) au 09 67 08 68 12.

CLUB CANIN CCSR

Le Club de Chiens de Sauvetage du Revermont a été créé en Juin 2010 sur la commune de Courmangoux.



Puis en Octobre 2011, nous avons déménagé sur la commune de Verjon qui nous proposait un plus grand terrain dont nous avons besoin pour organiser notre 1^{er} concours de sauvetage en avril 2012.

Les cours sont ouverts à tous pour des cours d'éducation de base et/

ou de sauvetage pour tous types de chiens et à partir de 3 mois avec la méthode positive (la friandise). Les cours sont désormais dispensés le dimanche matin de 9h à 10h et de

10h à 11h pour les cours d'éducation.

Renseignements et inscriptions auprès de la Présidente.

En 2012, du côté de nos activités, nous avons organisé un loto en janvier qui a connu une belle réussite (avec 220 participants). Puis le week-end du samedi 14 et dimanche 15 avril, le club a organisé son premier concours de chiens de sauvetage. Cette compétition internationale a rassemblé des concurrents de toute la France, de Belgique et d'Autriche. Le concours a dépassé toutes nos espérances, et nous avons dû refuser de nombreux concurrents et faire appel à deux juges pour cette compétition. Le club a présenté 4 adhérents avec leur chien pour le CSAU (Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation) avec de très bons résultats (2 excellents, 1 bon et 1 apte) et 2 adhérents avec leur chien pour la discipline du SAUVETAGE. Nous remercions la mairie et ses habitants pour leur agréable accueil sur la commune.

Le Club vous souhaite à tous une très bonne année 2013.

Contact : *Christine DEVILLAINE* (Présidente) au 04 74 51 00 67 ou par mail : clubccsr@orange.fr.

COMITÉ DU FLEURISSEMENT

Le comité de fleurissement pour un plus beau village.

Que serait un village sans fleurs ? Le comité de fleurissement de Verjon s'attache à mettre un peu plus en valeur le village grâce à une quinzaine de bénévoles qui donnent un peu de leur temps, en plantant au printemps lors d'une matinée des plus conviviales, puis, chacun dans leur secteur, en arrosant et nettoyant les plantations. Une activité régulière mais peu prenante et qui pourrait, si d'autres bonnes volontés s'y associaient permettre de faire encore mieux pour la beauté du village.

Cette année, le comité a fait un effort particulier pour fleurir la roue à aubes sur le Solnan et tout est envisageable. S'associer au comité de fleurissement, c'est aussi la possibilité d'agrémenter la proximité de son habitation en participant aux choix des plantes. Tout en restant modeste et grâce au soutien apporté par le cantonnier, le fleurissement de Verjon a été salué dans le classement réalisé par le comité départemental par une 22^{ème} place dans la catégorie des communes de moins de 500 habitants.

Toutes les personnes intéressées, même pour une simple participation à l'arrosage estival, peuvent contacter

Olivier LEROY : Tél. 04 74 51 50 82 ou 06 07 98 70 86.

COMITÉ DES FÊTES

En 2012, le comité des fêtes a organisé et co-organisé 3 animations :

- le Loto du 29 janvier, avec une participation mitigée,
- la Fête de la Musique le 17 juin, sur la place de Roissiat, en association avec l'Envol de Courmangoux. Cette première ayant enregistré une forte participation des verjonnais, l'édition 2013 sera reconduite (date à venir),
- la Fête patronale des 20, 21 et 22 juillet (organisée depuis des décennies, le 3^{ème} week-end de juillet), avec trois jours de fête, d'attractions, d'animations, un spectacle et un repas. Il y a eu foule à la retraite aux flambeaux, à la course pédestre, au repas, au marché.

Cette année en effet, le comité a innové avec la création d'un Marché artisanal et des saveurs, le dimanche. Une vingtaine d'exposants ont répondu présent. Du côté du spectacle du dimanche après-midi (pour la troisième année consécutive), un sosie est venu se produire ; MIK JACK'SON nous amenant, en même temps que le marché de nombreux visiteurs.

Suite à l'assemblée générale, il a été décidé de réinvestir les bénéfices de l'année pour prévoir une animation plus importante en 2013. A la suite de cette assemblée tous les membres du Comité, conjoints et enfants se sont retrouvés autour d'un repas sympathique à la salle polyvalente.

En 2012, cinq nouveaux membres sont venus intégrer le Comité, portant l'effectif à 32 adhérents. Pour que perdure la fête patronale, nous avons besoin de bras supplémentaires, ainsi que d'idées nouvelles. Toutes les nouvelles recrues seront les bienvenues et nous les en remercions par avance.

Contact : *Bernard Berrot* (Président) au 04 74 51 53 91.



COMITÉ DE RESTAURATION

Le Comité de Restauration a pour but de soutenir financièrement les travaux de restauration de l'église verjonnaise. Début novembre 2012, la 5^{ème} opération boudin-civier fut une très belle réussite. Un grand merci à tous les bénévoles pour leur mobilisation constante au service de notre belle église. Merci aussi à ceux qui ont participé d'une autre manière, en faisant des dons matériels.



Le Comité a aussi dressé le bilan de l'année écoulée, lors de son assemblée générale du 15 décembre :

1/ Lorsque vous lirez ces lignes, la fermeture et l'éclairage de l'enfeu viendront d'être terminés. Pour aider la

commune qui a engagé ces travaux pour un total de 4 356,25 € TTC, un don du Comité de Restauration d'un montant de 2 157,35 € vient de lui être versé ; la commune bénéficiant d'autre part pour ce dossier d'une subvention du Conseil Général de l'Ain de 1 485 €. Dans les prochains mois, le Comité de Restauration réalisera quelques aménagements permettant l'exposition de vêtements liturgiques, dans cet enfeu désormais sécurisé.

2/ Comme annoncé l'an passé, la commune a reçu des devis concernant la création d'un vitrail pour la chapelle Sainte-Catherine et la réparation des deux petits vitraux des chapelles nord.

Sur les conseils de l'Architecte des Bâtiments de France (dont l'avis est obligatoire pour tous les travaux relatifs à cet édifice classé), les grilles anti-effraction et les grillages de protection existants seront remplacés par des vitres anti-effraction ; ces dernières permettant de laisser passer toute la lumière à travers les vitraux.

Du côté des dossiers de subventions déposés par la commune pour ces vitraux, la réponse du Conseil Général est négative, mais bon espoir est gardé du côté de la DRAC dont la réponse ne devrait pas tarder. Sous réserve de l'obtention de cette subvention, la commune pourrait engager ces travaux courant 2013. Le Comité de Restauration soutiendrait dans ce cas leur réalisation par un don spécifique important.

Contact : *Odile MULLER* (Présidente) au 04 74 51 52 41.

FACETTES

Comme son nom l'indique, l'association Facettes compte plusieurs activités culturelles et artistiques. **Cinq ateliers sont proposés toutes les semaines (sauf pendant les vacances scolaires) :**

Le mercredi après-midi :

- * Expression graphique pour les enfants avec *Béatrice Beguin*
- * Peinture paysanne avec *Odile Muller*

Le mercredi en soirée :

- * Théâtre ados avec *Laurent Paricard*
- * Théâtre adulte avec *Michelle Morel*

Le vendredi en fin d'après-midi :

- * Dessin académique avec *Mireille Bonanséa-Muller* et *Odile Muller*.

Le samedi toute la journée (2 fois/trimestre) :

- * Stages de peinture à l'huile et de peinture paysanne avec *Mireille Bonanséa-Muller* et *Odile Muller*.

L'année 2012 a vu encore de belles prestations :



Le 18 février :

Facettes a innové en proposant une soirée théâtre composée d'improvisations "Catch Impro", avec la troupe lyonnaise de la "Bande originale".

Le 27 avril : Le concert de l'ensemble vocal "Dilettante", en l'église de Verjon, fut très apprécié.

Les 7 et 8 juillet : La traditionnelle Expo-théâtre a clôturé une année de travail pour tous les ateliers.

Le 29 septembre : Le récital poétique et musical autour de Prévert, avec *Julie* (récitante) et *Eric Meunier* (accordéoniste) a reçu de chaleureux applaudissements.

Le 10 novembre : L'atelier théâtre a joué à Coligny, au profit du Téléthon.

Les 1^{er} et 2 décembre : L'atelier peinture paysanne a participé au Week-end Artistique de Coligny ; exposant de nombreux objets décorés par ses artistes.

Pour tout renseignement, s'adresser aux responsables :

- Théâtre : *Michelle MOREL* (Vice-Présidente) au 04 74 51 53 65
- Autres ateliers : *Odile MULLER* (Présidente) au 04 74 51 52 41.



HEADER

Créée en décembre 1998, l'association Histoire Echanges et Développement en Revermont (adhérente de Patrimoine des Pays de l'Ain) a pour objectif de promouvoir les recherches dans les domaines historique et patrimonial, dans le but de rassembler tout ce qui concerne l'histoire du village, la vie quotidienne de ses habitants ainsi que son évolution.

Le point de départ a été des recherches sur la vie de l'abbé François Picquet, originaire de Verjon et enterré au village, missionnaire du Roi au Canada de 1734 à 1760, surnommé l'apôtre des Iroquois. Grâce à ces recherches, des liens ont été renoués avec la ville d'Ogdensbourg, ville que François Picquet avait fondée. En parallèle, 4 conférences sur la vie des Indiens commentées par l'anthropologue *Philippe Jacquin* ont été organisées au village.

Puis, un livre annuaire communal (LAC) retraçant la situation géographique et démographique du village a été édité.

En 2010, HEDER a réalisé une exposition relatant le "Grand Brûle" de Verjon, incendie du village par les Allemands le 18 Juillet 1944. Cette exposition, composée de cinq panneaux transportables, comporte de nombreuses photos anciennes et des témoignages livrés par les anciens du village ayant vécu cette période.

En 2011, dans le cadre de l'exposition "Trésors de l'Ain" au Musée de Brou dans laquelle figurait la statue de la vierge à l'enfant en pierre, sise à l'entrée de l'église, une visite guidée de l'église Saint Hippolyte (XV^{ème} et XVI^{ème} siècles) a eu lieu. A cette occasion, **une nouvelle plaquette d'aide à la visite de l'église a vu le jour avec de nombreuses photos ainsi que l'historique des diverses restaurations, entre autres celles de la Chapelle des Seigneurs.** Une distribution de cette plaquette a été réalisée dans toutes les boîtes aux lettres des Verjonnais.

En 2011, les descendants de Benoît Planche et Augustine Convert, derniers propriétaires du Moulin de la source au 19^{ème} siècle, ont organisé une réunion de famille à Verjon. A leur demande, une visite guidée et commentée du village a été effectuée par HEDER.

L'Association a aussi apporté sa pierre à l'organisation du Tour de l'Ain 2011 avec la tenue d'un stand dédié aux vélos anciens. Exposition sur les vélos RADIOR et REMO (prêtée par *André Gallet*), de panneaux relatant les exploits d'*Armand Prompt* (champion verjonnais en 1927) commentée par ses fils, et vélos anciens prêtés par *Henri Dauverge* de Marboz (présent lui aussi) ont fait l'unanimité.

SOCIÉTÉ DE CHASSE

L'association de chasse communale verjonnaise est placée sous la présidence de *Michel Vitte*.

Avec constance (en début et milieu d'année), elle assure également la protection des cultures afin d'éviter les dégâts des sangliers en collaboration avec les Sociétés de Chasse de Coligny et de Salavre, et ce sur ces trois territoires communaux. Devenues un rendez-vous incontournable et fort suivi, ses traditionnelles **journées de vente de boudin campagnard, organisées chaque année en janvier** (au local des chasseurs) sont très appréciés des villageois et des habitants du secteur. Quant aux nouveaux sociétaires, ils restent toujours les bienvenus. N'hésitez pas à vous renseigner.

Contact : *Michel VITTE* : Tél. 04 74 51 51 88

Afin d'assurer le financement de ses actions, HEDER organise un vide-greniers chaque 14 Juillet qui remporte un vif succès. Nous remercions à cette occasion tous les bénévoles de Verjon et alentours sans qui cette manifestation ne pourrait avoir lieu.



En 2012, le vide-greniers s'est vu agrémenté d'un stand HEDER tenu par les anciens de Verjon. On pouvait y trouver divers écrits, photos, livres sur le passé du village, ainsi que les panneaux du Grand Brûle de Juillet 1944. Des jeux anciens ont remporté un vif succès. Bien des Verjonnais sont venus parler d'hier et aujourd'hui sur ce stand.

De plus, cette année, chaque bénévole portait un tee-shirt aux couleurs d'HEDER ; au dos, une magnifique peinture représentant la roue à aube sur le pont du Solnan ayant été réalisée par *Jean-Louis Godefroy* que nous remercions. Du côté des projets en cours, nous sommes actuellement en train de collecter auprès des anciens du village des informations concernant la vie quotidienne durant la première partie du 20^{ème} siècle afin de réaliser un recueil sur la mémoire de Verjon.

Nous travaillons aussi sur le premier recensement de Verjon réalisé en 1836, avec recherche des noms toujours portés au village, des métiers, commerces, activités exercés à cette époque.

Des recherches sur les moulins (nombreux à Verjon) sont également en cours.

Aussi, si vous êtes intéressés par le passé du village ou si vous avez des informations ou photos à nous faire connaître, nous vous accueillerons à bras ouverts.

Contact : *Christine PUTIN* (Présidente) 04 74 51 57 12.



MÉMO UTILE

A) MAIRIE

- ➔ **SECRETARIAT** - Ouvert **les mardis et jeudis de 17 à 19h** (du 01/04 au 31/10), et de **16h30 à 18h30** (du 01/11 au 31/03).
Téléphone/Répondeur : 04 74 51 51 81 - Fax : 04 74 51 53 29 - e-mail : mairie.verjon@wanadoo.fr
Secrétaire de mairie : *Chantal LARCHER*.
- ➔ **LE MAIRE** (Tél : 09 75 41 16 92) et les Adjoints reçoivent sur rendez-vous le samedi matin.
- ➔ **ALLO, SERVICE PUBLIC** - Une première réponse à vos questions administratives, du lundi au vendredi de 8h à 19h, et le samedi de 9h à 14h. Tél. 3939 (0,12 €/mn à partir d'un poste fixe).

B) SERVICE ASSURÉS LOCALEMENT

➔ AGENCE POSTALE COMMUNALE

Ouverte du mardi au samedi de 8h30 à 11h30. Service photocopies et envois de fax à votre disposition, sur place.
Attention : tout changement d'horaire ponctuel ou de fermeture exceptionnelle (en cas de congés ou de formations de l'employée communale) pouvant intervenir est affiché au préalable sur la porte de la Poste.

Tél. 04 74 51 54 35 - Responsable : *Solange MAURY*.

➔ BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le 1^{er} samedi de chaque mois de 14 à 16h (dans la salle communale). Inscriptions toute l'année.

Tarifs : Adultes : 3 €/an - Enfants scolarisés en maternelle et primaire : gratuit - Collégiens/Lycéens/Étudiants : 1,5 €/an.

➔ LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

En mairie, aux horaires d'ouverture du Secrétariat.

➔ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

A la disposition de tous, en mairie, aux horaires d'ouverture du Secrétariat.

➔ ÉGLISE SAINT-HIPPOLYTE

Ouverte tous les jours. Messes célébrées le dernier dimanche du mois + les fêtes, de la Toussaint à Pâques, à 10h30. Pour tout renseignement s'adresser au *Père Didier GAUD*, à la cure de Saint-Etienne-du-Bois - Tél. 04 74 30 55 26.

C) ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LOCALES

➔ AGRICULTEURS / EXPLOITANTS AGRICOLES ÉLEVEURS

- *Patrice BRONCHART* - Tél. 04 74 47 95 73.
- *Roland NURY* - Tél. 04 74 51 55 91.

➔ ARTISANS ET ENTREPRISES

- Agro alimentaire : Volailles *Thierry SIBELLE*
Tél. 06 08 61 79 53
- Antiquités : *Ets GROS* - Tél. 04 74 51 51 51.
- Plâtrerie/Peinture : *Bernard VITTE* - Tél. 04 74 51 52 61.
- Plomberie/Chauffage : *Ets BOLOMIER-BURDEYRON*
Tél. 04 74 51 52 09.

➔ PROFESSIONS LIBÉRALES

- Architecte : *Gilles DEBOST* - Tél. 04 74 51 54 49.
- Conseil en Communication : ID.FIX'
Marie-Pierre LAURENT - Tél. 06 11 50 55 80.

➔ RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

En porte à porte, le **LUNDI** matin.

➔ TRI SÉLECTIF

Points d'apports volontaires, à votre disposition au village, vers l'Atelier communal.

➔ TRANSPORTS SCOLAIRES

Ramassages pour Coligny et Marboz le matin, et retours le soir sur la Place des Déportés.

Se renseigner auprès des établissements scolaires.

➔ TRANSPORTS EN COMMUN

LIGNE 115 : Verjon/Treffort/Bourg/Treffort/Verjon, assurée toute l'année (sauf jours fériés) par la RÉGIE DÉPARTEMENTALE DES TRANSPORTS DE L'AIN.

Arrêts sur la Place des Déportés. Renseignements, horaires et tarifs au 04 74 22 14 20 (www.car.ain.fr) ou au 04 74 22 01 77 (www.rdtain.fr).

Prospectus 2012/2013 en Mairie.

➔ CO-VOITURAGE

Voir site internet spécifique du Conseil Général de l'Ain : www.covoiturage.ain.fr

➔ PRESSE/CORRESPONDANCES LOCALES

- Progrès de l'Ain : *Magalie MARÉCHAL* au 06 79 48 69 18
- Voix de l'Ain : *Marie-Thérèse DUFOUR* au 04 74 51 50 27

➔ ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE

- *Corinne TALON* - Tél. 04 74 51 57 41.

➔ TOURNÉES SUR PLACE DE COMMERÇANTS EXTÉRIEURS

- Boulanger de Roissiat, les mardis, jeudis et samedis, le matin à partir de 9h30.
- Boucher/Traiteur de Marboz, le vendredi vers 10h30.
- Epicier : Casino Market (Coligny) livre sur commande tous les jours.
- Fromager de Marboz, le vendredi matin, vers 8h30.
- Primeur (fruits et légumes), le lundi matin sur la Place des Déportés, de 11h à 12h.
- Vins/Spiritueux : Le Caveau du Revermont
Bertrand BOLOMIER (Treffort) livre sur commande.

D) SERVICES DE PROXIMITÉ

➔ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

- **Conciliateur de Justice** - Permanence à la mairie de Coligny, le 2^{ème} jeudi du mois à 14h30 (sur rendez-vous, à prendre au préalable au Secrétariat de la mairie de Coligny).
- **Conseil Départemental de l'Ain et de l'Accès aux Droits**
4 Rue du Palais à Bourg . Tél. 04 74 14 01 43.
- **Trésor Public** - Place de la Résistance à Montrevel-en-Bresse.
Tél. 04 74 25 40 59.

➔ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

- **Communauté de Communes du Canton de Coligny.**
Tél. 04 74 42 04 76 / Fax : 04 74 42 03 60.

➔ EMPLOI

- **Point relais emploi** - Permanence ANPE en mairie de Coligny, le lundi de 13h30 à 16h30. Tél. 04 74 30 11 12.

➔ ENSEIGNEMENT/GARDES D'ENFANTS

- **Enseignement** - Ecole et Collège publiques à Coligny (voir annuaire). Ecole privée à Marboz (voir annuaire).
- **Centres de Loisirs** - A Coligny et à Marboz (voir annuaire).
- **RAM - Relais "caRAMel"**
Permanences téléphoniques assurées tous les jours ouvrables par Carmen Peirera (Animatrice) au 06 24 67 90 49.
- **Crèche + Halte-Garderie "Caram'bole"** - Le Poisiat à Béný.
Renseignements et inscriptions au 04 74 30 41 53.
- **Micro Crèche + Halte-Garderie "Car'hibou"**
Le Bourg (face à l'école) à Domsure.
Renseignements et inscriptions au 04 74 30 41 53.

➔ GESTION DES DÉCHETS

- **Communauté de Communes du Canton de Coligny.**
Tél. 04 74 42 04 76 / Fax : 04 74 42 03 60.
- **Déchetterie de Pirajoux** - Ouverte aux particuliers du canton.

Horaires d'ouverture au public :

Du 1^{er} octobre au 31 mars : les lundis et vendredis de 14h à 17h, et les mercredis et samedis de 9h30 à 12h et de 14h à 17h.
Du 1^{er} avril au 30 septembre : les lundis et vendredis de 14 à 18h30, et les mercredis et samedis de 9h30 à 12h et de 14h à 18h30.

➔ HABITAT

- **ABF** - Architecte des Bâtiments de France (Monsieur Grange)-
Boulevard de Brou à Bourg. Tél. 04 74 22 23 23.
- **ADEME** - Tél. 04 72 83 46 00 - Fax 04 72 83 46 26
Mail : ademe-rhone-alpes@ademe.fr
- **ADIL** - Informations juridiques, financières et fiscales sur le logement (construction, acquisition, amélioration, location).
Tél : 04 74 21 82 77.
- **CADASTRE** - Rue Charles Tardy, à Bourg.
- **CAL-PACT** - Amélioration de l'habitat
Conseils et aides à l'accessibilité du logement (pour les personnes âgées ou handicapées). Tél. 04 74 21 02 01.

- **CAUE** - Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.
Tél. 04 74 21 11 31.
- **CDHR** - Point info Habitat - Aides financières aux propriétaires pour la réalisation de travaux de réhabilitation. Tél. 04 74 45 36 80.
- **DDT AIN** - Rue Bourgmayer à Bourg. Tél. 04 74 45 62 37.

➔ LOISIRS

- **Cinéma itinérant Rural Bresse Revermont** - A la salle des fêtes de Coligny. Calendrier des projections en mairie de Verjon.

➔ SANTÉ

- **Médecins, pharmacien, infirmières, ambulancier, dentiste, kinésithérapeutes, sage-femme** à Coligny (voir annuaire).
- **Dons du Sang** - Renseignements en mairie de Coligny.
Tél : 04 74 30 10 97.

➔ SOCIAL/AIDE AUX PERSONNES

- **Assistante Sociale** - Permanence en mairie de Coligny, le mardi matin de 8h30 à 11h30, ou sur rendez-vous au 04 74 30 10 50.
- **ADAPA** - Services d'aides et soins à domicile, d'employées de maison, de gardes à domicile, portage de repas, petits travaux)...
Permanences mensuelles en mairie de Coligny, les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis de 10h à 12h, ou sur rendez-vous. Tél. 04 74 45 51 70.
- **ADMR** - Services d'aides à domicile aux personnes âgées ou handicapées. Tél. 04 74 25 85 37.
- **ADSEA DE L'AIN** - Réfèrent départemental "Violences faites aux femmes" . Tél. 04 74 32 55 93.
- **AIN DOMICILE SERVICES** - Services d'aides à domicile aux personnes âgées, malades ou handicapées.
Tél. 04 74 42 02 14 ou 06 83 98 46 17.
- **ASSOCIATION REPAS** - Portage de repas à domicile aux personnes âgées ou handicapées. Tél. 04 74 25 85 86.
Contact à Verjon : Marie-Thérèse Dufour au 04 74 51 50 27.
- **CAF DE L'AIN** - Rue Aristide Briand, à Bourg. Tél. 0 820 25 01 10 (0,112 € TTC/mn) ou (sur Internet : www.ain.caf.fr).
- **CLIC** - Espace d'accueil et d'information pour les personnes de plus de 60 ans et leur entourage (droits, accompagnement à la vie quotidienne, aide aux démarches administratives, loisirs, bénévolat...). Permanence le 1^{er} vendredi de chaque mois en mairie de Coligny (salle rose), de 9h à 12h.
Accueil téléphonique (tous les jours) au 04 74 30 78 24.
E- Mail : clicpaysdebresse@orange.fr
- **CPAM DE L'AIN** - Place de la Grenouillère à Bourg.
Sur Internet : www.ameli.fr
- **CROIX ROUGE** - Renseignements en mairie de Coligny.
Tél : 04 74 30 10 97.
- **EDF situation d'urgence ou de précarité.** Tél. 0 800 65 03 09.
- **VSI** - Prestations de services aux particuliers (ménage, repassage, bricolage, petits travaux de jardinage...). Tél. 03 85 31 08 12.

NUMÉROS D'URGENCE

CENTRE ANTI POISON DE LYON : 04 72 11 69 11
CENTRE DE SECOURS/POMPIERS : 18
EDF DÉPANNAGES 24/24H : 0 810 333 001
FRANCE TÉLÉCOM DÉPANNAGES 24/24H : 1013
GENDARMERIE : 17 OU 04 74 30 11 29

GDF URGENCES 24/24H : 0 810 433 001
SAMU : 15
SOGEDO DÉPANNAGES :
03 84 48 83 37 (horaires de bureau)
ou 03 84 70 68 86 (en dehors des heures de bureau)

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2013

JANVIER

Club du 3^{ème} Age : réunions Détente **le 3 et le 17** à 14h à la salle communale.
Bibliothèque : permanence **le 5** à 14h à la salle communale.
Vœux de la Municipalité : **le 12** à 11h30 à la salle polyvalente.
Journées Boudin de la Chasse : organisées par la *Société de Chasse* **le 18 et le 19** au Local des Chasseurs.
Loto du Comité des Fêtes : **le 27** à 14h à la salle polyvalente.

FÉVRIER

Club du 3^{ème} Age : réunions Détente **le 7 et le 21** à 14h à la salle communale.
Bibliothèque : permanence **le 2** à 14h à la salle communale.

MARS

Club du 3^{ème} Age : réunions Détente **le 7 et le 21** à 14h à la salle communale.
Facettes : **le 7**, soirée théâtre "Catch Impro" avec la troupe lyonnaise de la "Bande Originale".
Bibliothèque : permanence **le 2** à 14h à la salle communale.

AVRIL

Club du 3^{ème} Age : réunions Détente **le 4 et le 18** à 14h à la salle communale.
Bibliothèque : permanence **le 6** à 14h à la salle communale.
Commémoration : cérémonie des Déportés **le 28** en matinée au Monument aux Morts (suivie du verre de l'amitié à la salle polyvalente).

MAI

Bibliothèque : permanence **le 5** à 14h à la salle communale.
Facettes : **le 3 et 4**, soirée théâtre "Ainsi soit-il" de J.F. Champion.

JUIN

Bibliothèque : permanence **le 1^{er}** à 14h à la salle communale.

JUILLET

Bibliothèque : permanence **le 6** à 14h à la salle communale.
Week-end Artistique de Facettes :
 ▶ **les 6 et 7**, exposition de l'Atelier Dessin-Peinture à la salle polyvalente.
 ▶ **les 6 et 7**, représentations de l'Atelier Théâtre à la salle polyvalente.
Farfouille-Vide grenier d'HEADER : **le 14** dans le village.
Fête Patronale : organisée par le *Comité des Fêtes* (sur la Place des Déportés) :
 ▶ **le 19**, Manèges, retraite aux flambeaux, bal des jeunes en soirée.
 ▶ **le 20**, Manèges, course pédestre à 16h, repas du comité à 19h, bal populaire en soirée.
 ▶ **le 21**, Manèges, animation spectacle en début d'après-midi. Marché artisanal et des saveurs.

AOÛT

Bibliothèque : permanence **le 3** à 14h à la salle communale.

SEPTEMBRE

Bibliothèque : permanence **le 7** à 14h à la salle communale.
Club du 3^{ème} Age : **le 5 et le 19** réunions détente à 14h à la salle communale.
Journées du Patrimoine : organisées par *HEADER* et le *Comité de Restauration de l'église* **les 14 et 15**, visites guidées de l'édifice et expositions.

OCTOBRE

Facettes : début octobre, concert Godspell à l'église.
Club du 3^{ème} Age : **le 3 et le 17** réunions détente à 14h à la salle communale.
Bibliothèque : permanence **le 5** à 14h à la salle communale.
Repas des Anciens : organisé par le *CCAS* et la *Municipalité* **le 5** à midi à la salle polyvalente.

NOVEMBRE

Bibliothèque : permanence **le 2** à 14h à la salle communale.
Club du 3^{ème} Age : réunions Détente **le 7 et le 21** à 14h à la salle communale.
Journée boudin du Comité de restauration de l'église : **les 8 et 9** à la salle polyvalente.
Commémoration du 11 novembre : cérémonie **le 11** en matinée au Monument aux Morts (suivie du verre de l'amitié à la salle polyvalente).

DÉCEMBRE

Bibliothèque : permanence **le 7** à 14h à la salle communale.
Animations Téléthon : avec le concours de la *Municipalité* et des *Associations* **le 7** (sous l'auvent de la salle polyvalente).
Animation de Noël pour les enfants avec le concours du *CCAS* et de la *bibliothèque municipale* : **le 7** à 14h (salle polyvalente).
Club du 3^{ème} Age : réunions Détente **le 5 et le 19** à 14h à la salle communale.
Concours de belote de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers : **le 14** en après-midi à la salle polyvalente.
Repas Choucroute de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers : **le 14** en soirée à la salle polyvalente.

▶.....▶ ANIMATIONS ENFANTINES DE LA BIBLIOTHÈQUE ◀.....◀
Les dates n'ayant pas encore été arrêtées, les familles seront avisées par courrier en temps utile.

